

30° ET DERNIÈRE ANNÉE — N° Unique

TROISIÈME CYCLE — ANNÉE 1950

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE



“ ÉDITIONS DU PASSEPOIL ”
IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

Kinght.
Kurt. P.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

— Les managements d'armes et les Gardes-Françaises au xvii ^e siècle par Paul MARTIN	1
— Les Gardes du Corps en 1775 — par G. ENGLEBERT	4
— Tambours d'Infanterie vers 1720 — par L. ROUSSELOT avec deux planches en couleurs hors texte n ^{os} 1 et 2 de L. ROUSSELOT	6
— L'Amiral Cavelier de Cuverville — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n ^o 7 de J.-E. HILPERT	9
— Sapeurs d'Infanterie de ligne, 1807-1808 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n ^o 3 de H. BOISSELIER	10
— Le 2 ^e R ^t d'Éclaireurs de la Garde, 1813-1814 — par le Command. E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n ^o 4 de M. Toussaint	11
— Deux armes curieuses	12
— Échos et Nouvelles	14
— Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 (<i>suite</i>) par Henri BOISSELIER et le Lieutenant-colonel DARBOU.	17
— Alius alium erudit.	27
— Le 1 ^{er} R ^t de Tirailleurs Algériens en 1912 — par le Lieutenant-colonel DARBOU avec deux planches en couleurs hors texte n ^{os} 6 et 7 de E. LELIEPVRE	29
— Fanions du 1 ^{er} Bon du 174 ^e R. I. — par le Commandant E.-L. BUCQUOY	36
— La Légion de gendarmerie mobile, 1872 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n ^o 8 de E.-L. BUCQUOY.	37
— La Garde Républicaine en 1950 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	39
— Les Brassards des F. F. I. — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	41
— Questions et Réponses.	42
— Le 7 ^e Groupe de Spahis Algériens. 1949-1950 — par Michel DELAVEAU avec une planche en couleurs hors texte n ^o 9 de E. LELIEPVRE	45
— Les A. F. A. T. — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n ^o 10 de E. LELIEPVRE	49
— Bulletin de la Société.	53
— Revue bibliographique.	57
— Testament	59

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

COTISATIONS POUR 1950 (dernière année du bulletin)

Membres actifs français.	1.500 fr.
Membres actifs étrangers habitant en France	1.550 fr.
Membres actifs étrangers habitant l'étranger.	1.600 fr.

Adresser

Tout ce qui concerne la Société et le Bulletin au Président,
M. le Commandant BUCQUOY, 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

Compte Chèque Postal N^o 391-43, Nancy.

LES “ MANIEMENTS D'ARMES ” ET LES GARDES-FRANÇAISES AU XVII^e SIÈCLE

La publication par Maurice Prince d'Orange, Généralissime célèbre de son temps, d'un *Maniement d'Armes d'Arquebusiers, Mousquetz et Picques...* représenté par figures par Jacques de Gheyn, imprimée à Amsterdam en 1608 peut être considérée comme précurseur et prototype de toute une série de publications du même genre au cours du XVII^e siècle. Ces recueils comportent l'enseignement et la figuration du maniement d'armes et peuvent être considérés comme une source de première main pour l'habillement et l'équipement de l'époque. L'ouvrage de de Gheyn fut publié en néerlandais en 1607, très apprécié à l'époque, édité en français l'année suivante et traduit en allemand peu de temps après.

En Allemagne, *L'art de la Guerre* de F.-J. Wallhausen publié en 1615 copiant les planches de de Gheyn, fit école et fut traduit en français sous le titre *L'Art militaire pour l'infanterie*, édité par de Bry en 1615, 1620, 1621 et 1630. Ces éditions comportaient l'art de la guerre par toutes les formations et leurs évolutions de bataille.

Le premier recueil de planches qui nous renseigne exactement sur l'aspect extérieur de troupes françaises ne date que de 1643, année du décès de Louis XIII. Ces « Figures au naturel tant des vestements que des postures des Gardes-Françaises du Roy très chrétien » sont dessinées par Abraham Hogenberg et gravées par Abraham Aubry. Cette suite de planches fut éditée à Cologne et représente des officiers, sergents, porte-drapeau, tambour, fifre, piquiers et mousquetaires des Gardes-Françaises dans des attitudes différentes. La variété de l'habillement et de l'équipement fait nettement ressortir l'absence de toute uniformité. Le chef de corps laissait alors à chacun le soin de se vêtir à sa façon et à sa fantaisie. On peut admettre pourtant que tambours et fifres étaient à la livrée du roi et habillés sans doute de bleu, de rouge et de blanc.

Mais l'ouvrage le plus apprécié à l'époque fut certainement le volume publié en 1647 par De Lostelneau, maréchal de bataille, et sergent-major des Gardes-Françaises. L'ouvrage, intitulé « *Le Mareschal de Bataille*, contenant le maniement des armes, les évolutions, plusieurs bataillons, etc... inventé et recueilly par le Sieur de Lostelneau, à Paris... MDCXLVII », comporte entre autres 48 planches représentant en pleine page in-folio le maniement du mousquet et de la pique. Ces belles gravures, dont nous ignorons malheureusement l'auteur, donnent en 35 planches le maniement du mousquet, et dans les autres celui de la pique. Si l'ensemble des illustrations trahissent l'influence de de Gheyn, le texte traitant des évolutions s'inspire de l'*Art militaire* de Wallhausen.

Les mousquetaires et piquiers de Lostelneau, dessinés et gravés d'une manière parfaite, font nettement ressortir les allures et attitudes du modèle vivant. L'auteur a fait camper devant lui

une quarantaine de soldats des Gardes-Françaises et en a fidèlement reproduit le portrait en gravure. Cette suite peut revendiquer de ce fait une valeur d'authenticité particulière pour l'habillement et l'équipement de ces troupes d'élite à l'époque.

L'artiste a noté, en fin observateur, les moindres détails vestimentaires des Gardes représentés. L'allure, le port d'armes, l'attitude exacte du militaire du temps sont reproduits avec une fidélité remarquable. Allant du fanfaron aux aguets des dernières nouveautés vestimentaires au simple batailleur, préférant boire sa solde et paraître en veste et bas troués, tous ces gaillards sont autant de portraits vivants que l'auteur nous a laissés. Point de vêtement ni de couleurs uniformes encore à ce moment : chacun s'habille à sa façon et s'équipe à sa manière sauf pour l'arme principale (mousquet ou pique) dont l'uniformité est à la base des évolutions de bataille.

C'était alors encore la belle époque où le maniement du mousquet n'exigeait pas moins d'une bonne trentaine de commandements et de mouvements. Il en fallait une douzaine pour la pique, arme difficile à manier, mais terrible entre les mains d'experts en la matière tels que les Suisses.

Nous avons reproduit ci-contre la planche de l'ouvrage représentant un mousquetaire exécutant le 7^e mouvement de la charge du mousquet : « mettez la mèche sur le serpentín ». Sur l'exemplaire que nous possédons un nom de soldat a été écrit à l'encre au-dessus de chaque personnage ; celui-ci s'appelait : « La Montaigne ». Sont-ce peut-être là les noms des soldats mêmes qui ont posé pour ces planches, c'est possible.

Citons maintenant à titre documentaire le *Traité de l'exercice militaire*, publié à Lyon par le capitaine Collonbon, commissaire de l'artillerie de France en 1650. Les planches représentent les différents grades de l'époque : maître de camp, sergent-major, capitaine, lieutenant, enseigne, sergent, caporal, anspessade, soldat, tambour et fifre en 13 gravures par C. Audran.

Ces trois ouvrages offrent une grande variété de costumes militaires, à la mode au début du règne de Louis XIV, entre 1643 et 1650. L'habillement militaire subissait alors, comme le vêtement civil, toutes les transformations au goût du jour. Seul l'armement et l'équipement finit par être uniforme et réglementé. Pour le maniement d'armes rien ne devait changer avant le début du XVIII^e siècle et ces traités restèrent en usage jusque vers la fin du XVII^e siècle.

L'introduction de l'uniforme en draps de couleur et son port obligatoire par les régiments français vers les années 1680 à 1690 ne changea que peu de choses aux maniements des armes.

Un bel ouvrage *L'Art militaire Français pour l'infanterie*, contenant l'exercice et le maniement des armes tant des officiers que des soldats, représenté par des figures en taille douce dessinées d'après nature, a été publié à Paris en 1696.

Son auteur Pierre Giffard, nous offre en 85 gravures les Gardes-Françaises exécutant le maniement d'armes du mousquet et de la pique. Cette dernière n'allait pas tarder à disparaître, remplacée par la baïonnette. La variété de certains détails du costume, la forme des chapeaux avec ou sans galons, des flots de ruban, le port des buffleteries sur ou sous l'habit, apportent la preuve que l'uniforme dans sa conception complète et moderne ne fut introduit, même chez les Gardes-Françaises, qu'aux environs de 1700.

Paul MARTIN.



« Mettez la mèche sur le serpent. »
Reproduction d'une des planches du *Mareschal de bataille*.

LES GARDES DU CORPS EN 1775

Nous avons eu dernièrement la bonne fortune d'acheter une amusante toile, anonyme (75 × 92 cm), d'une facture médiocre et naïve, mais pleine de sincérité. Elle constitue un document pour l'étude de l'uniforme des Gardes du Corps à cheval dans son avant-dernière tenue à la veille de la Révolution, soit vers 1775.

D'un paysage verdoyant où évoluent divers corps (Grenadiers des Gardes suisses au défilé, Hussards au galop et Infanterie de Ligne en carré), débouche une colonne de Gardes du Corps. Deux détails surtout doivent faire reporter cette peinture à 1775, c'est d'abord le chapeau, plus petit et différent d'aspect du modèle 1786, puis les bourses à pistolets, d'une seule pièce ronde, au lieu d'être en chaperons à deux étages et en accolade. Enfin les housses sont arrondies, tandis qu'on les voit en pointe ou carrées sur la fin du Régime. A ces détails près, l'uniforme est bien celui que montre Hoffmann, l'autorité à consulter pour la Maison du Roi à la fin du XVIII^e siècle, dont Noirmont et Marbot se sont inspirés.

L'officier qui marche en tête, chevalier de Saint-Louis (il s'agirait du comte de Fontaine Solabre, d'après les dires de l'ex-proprétaire du tableau), reconnaissable aux broderies d'argent à crêtes qui chez lui remplacent les simples galons des Gardes, à l'absence de bandoulière, et aux épaulettes, monte un cheval bai, ce qui indique un grade subalterne (brigadier ou sous-brigadier), les officiers supérieurs (à partir du grade de sous-lieutenant) montant des chevaux gris. Il a, comme la troupe, l'habit bleu foncé, sans revers, collet rabattu et parements droits écarlate, broderie et galons d'argent, retroussis écarlate, veste écarlate galonnée d'argent, culotte écarlate, manchettes de bottes blanches. L'équipage est jaune galonné d'argent. Les quatre premiers Gardes qui le suivent appartiennent à la Compagnie écossaise (équipage écarlate, bandoulière à carreaux blancs), les huit suivants sont d'une autre Compagnie (équipage et bandoulière à carreaux bleus), enfin deux autres Gardes d'une troisième compagnie. Ce mélange de compagnies n'indiquerait-il pas qu'il s'agit ici du « guêt », fourni par toutes les compagnies ? L'un des Écossais monte un cheval blanc, les autres sont alezans ou bais.

On sait que les quatre Compagnies des Gardes du Corps du Roi se distinguaient par la couleur des carreaux de leurs bandoulières, couleur qui se retrouvait à leur équipement, sauf pour la Compagnie écossaise qui avait la housse et les bourses à pistolets écarlate. Or, si l'on consulte les différents auteurs, on s'aperçoit d'une grande contradiction dans la distribution des couleurs.

Eisen, Montigny, Bottet, Knötel, Mention, Kastner, les dessins de Lienhart, Noirmont et Marbot donnent : 1^{re} Compagnie française : vert ; 2^e : bleu, 3^e : jaune.

Le général Susane, le 5^e abrégé de la Carte militaire (1738), le texte de Lienhart donnent : 1^{re} : bleu, 2^e : vert ; 3^e : jaune.

Les États de la France, le P. Daniel et Bellanger : 1^{re} : vert; 2^e : jaune; 3^e : bleu. Enfin de Quincy : 1^{re} : bleu; 2^e : jaune, 3^e : vert.

Nous croyons que ces variantes pourraient être expliquées par le fait que les trois Compagnies françaises avaient en réalité deux rangs : 1^o un rang historique, celui de la date de la création; 2^o le rang d'ancienneté de leur capitaine (celui-ci prévalait).



Gardes du Corps du Roi, 1775.

Si nous admettons pour le tableau décrit ci-dessus la date de 1775, nous voyons que la 1^{re} Compagnie française (vert) passe au 3^e rang, son capitaine, le duc de Villeroy ayant été nommé en 1766, la 2^e Compagnie (bleu) devient première, le prince de Beauvau-Craon datant son grade de 1757, quant à la 3^e (jaune) elle passe seconde avec le prince de Tingzy nommé en 1764.

Peut-être n'est-ce là qu'une hypothèse hasardeuse?

Georges ENGLEBERT.

TAMBOURS D'INFANTERIE VERS 1720

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 1 ET 2)

Parmi les manuscrits du début du xviii^e siècle, conservés à la bibliothèque du Ministère de la Guerre, sous la Cote A. I. J. 7, deux datant environ de 1720 sont consacrés à l'infanterie.

Le premier contient, en plus de très intéressants détails sur les Gardes-françaises, dont 52 figures représentent le maniement des armes, des ensembles sur les Gardes-Suisses, sur les régiments de Champagne, Piémont, du Roi, Lyonnais, Dauphin et Boufflers et un type isolé du régiment de la Gervasais. Le second représente les manœuvres et évolutions de l'infanterie, des ensembles sur le régiment allemand de Lynck et sur Bourbon, et des types isolés des régiments de Vivarais, Cambrésis, la Reine, Saint-Simon et Hainaut.

Ces deux volumes contiennent environ deux cents figurines traitées à l'aquarelle, rehaussées d'or et d'argent dont la presque totalité est signée « Delaitre ».

Les régiments d'infanterie sont représentés par un nombre variable de figures : officiers, drapeaux, sous-officiers et troupe, parmi lesquels figure toujours le tambour : il est accompagné du tambour-major dans Champagne, Lyonnais, Bourbon et Lynck et d'un fifre dans le régiment du Roi. Sur les planches 1 et 2 nous avons fait figurer quelques-uns des tambours et trois tambours-majors. Les uns et les autres portent, soit la livrée du Roi, soit celle des colonels propriétaires.

La livrée du Roi était bleue, parementée de rouge et galonnée sur toutes les coutures de galons et d'entre-deux cramoisi et blanc. Benneton de Morange la décrit ainsi : « Le galon est un large velouté rouge, sur lequel broche un double cordonnet blanc, qui en se croisant en sautoir, forme de grands ronds, dans ce qu'on appelle la petite livrée le galon est simple, et dans la grande on le double, et entre les deux se met un autre galon blanc plus petit, et chargé de triangles rouges contre-pointés deux à deux, ce qui forme des espèces de bilboquets.

C'est cette livrée que portent les tambours des régiments de Champagne, de Piémont, du Roi et du Dauphin, mais interprétée de façons différentes. Alors que le tambour de Piémont porte la livrée officielle, autant que l'on puisse en juger, puisque sa caisse nous cache la plus grande partie de son habit, celui du régiment du Roi porte la livrée rehaussée d'or avec les entre-deux des manches, le bordé des parements, le milieu du ceinturon et du collier porte-caisse en galon de métal. De plus son habit est orné sur la poitrine, et certainement aussi dans le dos, d'une croix aurore encadrée de blanc, dont les bras sont terminés par des fleurs de lys d'or.

Dans le régiment du Dauphin, les galons des basques et de la poche plus rapprochés, couvrent une grande partie du fond bleu et les entre-deux des manches sont alternativement blanc uni et blanc et cramoisi. Détail particulier, l'habit du tambour n'est pas orné des doubles pattes de poches si décoratives, agrémentées de neuf boutons chacune, particulières au régiment, mais ses parements sont garnis des neuf petits boutons traditionnels.

D'ailleurs en raison du galonnage vertical des basques, les poches des tambours étaient souvent différentes de celles des soldats, c'est le cas pour les régiments du Roi et de Lynck; mais on ne peut en tirer une règle générale puisque Lyonnais et Bourbon ont conservé pour tout le régiment les doubles poches en long; il est vrai que leur galonnage est plus simple et les galons moins rapprochés.

Les autres tambours représentés portent les livrées de Bourbon; Boufflers, Villeroy pour Lyonnais et Lynck. La livrée de Bourbon était chamois, doublée et galonnée de rouge; les tambours du régiment portent cette livrée avec des entre-deux d'argent sur les manches et le parement galonné et bordé d'argent; le tambour major porte le même vêtement avec double galon au parement et des entre-deux d'argent partout.

Nous trouvons plus de simplicité au régiment de Lyonnais, dont les tambours portent la livrée de Villeroy. Cette livrée dont le fond est vert, doublée et parementée d'aurore est rehaussée de galons alternés or et aurore, beaucoup plus rapprochés sur l'habit du tambour-major que sur celui du tambour et s'arrêtant net au bas du vêtement. L'habit du tambour est orné, sur la poitrine, et dans le dos, de croix blanches bordées d'or avec des fleurs de lys d'argent aux extrémités des bras.

Verte aussi la livrée de Boufflers, doublée de rouge, garnie de galons en laine et d'entre-deux en or; le galon blanc est chargé de molettes et de croix recroisettées rouges alternées, chaque motif séparé du suivant par une étroite bande verte.

Le tambour du régiment de Lynck porte vraisemblablement la livrée de Jacques Gustave de Lenck, colonel du régiment de 1714 à 1734. Le manuscrit de 1720 indique Lynck. Son habit jaune, doublé de rouge,



Tambour-Major
du Régiment de Champagne.

Chapeau brodé d'or; cocarde noire; cheveux naturels; cravate blanche. Habit fond bleu galonné à la grande livrée du Roi; bordé de l'habit en galon blanc liseré de cramoisi; poches entourées de galons blancs; boutons jaunes; parements rouges galonnés comme l'habit; bordé extérieur en or portant quatre boutons; entre-deux des manches en galon d'or. Veste rouge bordée de blanc; boutons jaunes; culotte et bas gris-blanc; épée à garde dorée; canne bois naturel à pommeau doré; gants peau naturelle à manchettes galonnées d'or.

est garni de galons bleus à chaînettes blanches semblables à ceux de la livrée de la Reine et sur celui du tambour-major on a ajouté des entre-deux en argent.

Les fûts des tambours sont peints de la couleur du fond de la livrée et ornés d'armoiries, généralement mal représentées sur les dessins originaux. Les personnages tout à fait dans le style Régence, ont beaucoup de chic et de caractère, mais sont souvent très imprécis, aussi il est difficile, dans les parties ombrées en sépia et très modelées, de retrouver tous les détails de galonnage des habits, et les blasons et ornements des fûts de tambours.

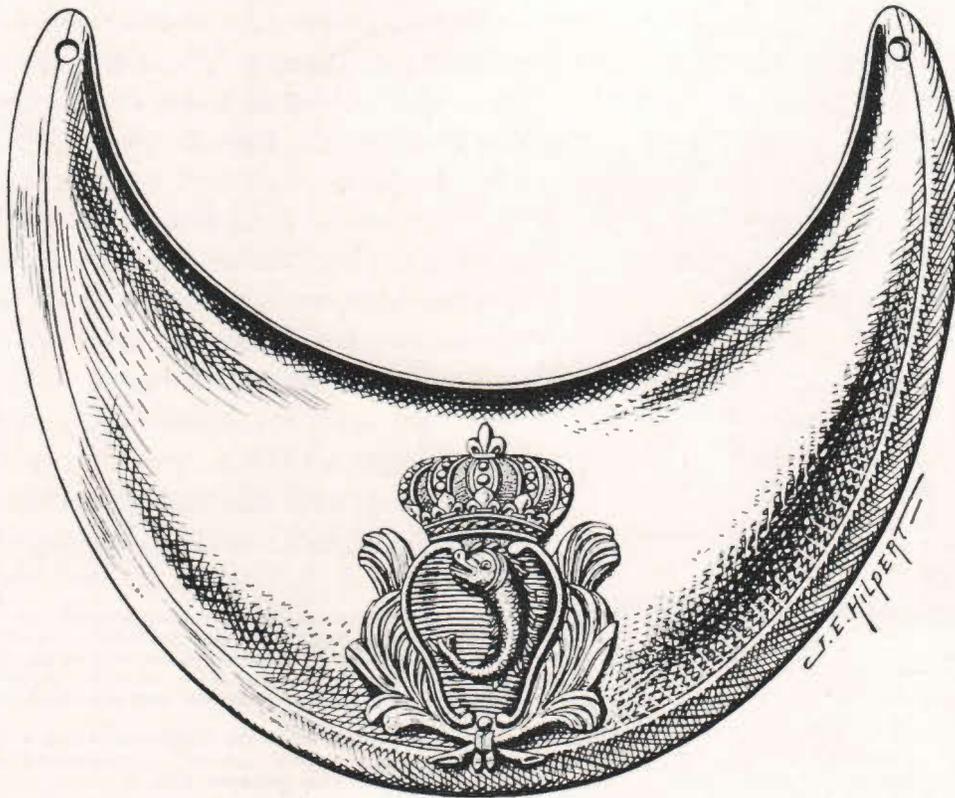
Nous avons respecté autant que possible nos modèles, nous bornant à varier d'avantage les poses des sujets et à rétablir avec plus de netteté les détails imprécis.

Lucien ROUSSELOT.

Hausse-col. Ancien régime.

Ce hausse-col (doré, ornement argent) de la fin de l'ancien régime a été présenté par M. le Commandant Stiot à notre dernière Assemblée générale. De l'avis unanime des spécialistes présents, il ne saurait être attribué au régiment du Dauphin mais probablement à un officier d'un régiment de milices du Dauphinée.

E.-L. B.



L'AMIRAL CAVELIER DE CUVERVILLE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 7)

Louis d'Hyacinthe de Cavelier, chevalier de Cuverville naquit en 1740 au château de Cuverville près Le Havre et entra dans la marine à quinze ans. Enseigne en 1761, lieutenant de vaisseau en 1774, chevalier de Saint-Louis en 1776, capitaine de vaisseau en 1781 il a fait avec ce grade la campagne de Suffren dans l'Inde en commandant successivement le *Flamand*, puis le *Vengeur* (1). Suffren l'appelait son « fidèle » et l'avait surnommé « le brave ». Nommé commandant de la marine à Brest au retour des Indes, il exerça ce commandement pendant quelques jours et émigra en 1791, se retirant à Essen en Westphalie. Promu contre-amiral honoraire en 1814, il est mort à Quintin (Côtes-du-Nord) en 1819.

Deux portraits de ce magnifique marin ont été conservés dans la famille. L'un celui dont M. Hilpert a donné une reproduction fidèle sur notre planche n° 7, est la propriété de son arrière-petite-fille, M^{me} Piettre qui habite encore Quintin. Il en existe un autre qui se trouve à Lamballe chez un autre descendant, M. Charles de Cuverville dans un uniforme à peu près identique mais où le personnage semble plus vieux d'une dizaine d'années. Ce deuxième portrait signé Kauffmann, 1868, est postérieur au premier; en est-il une copie ou est-il la copie d'une troisième toile, nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit ces portraits se rapportent d'une façon indiscutable à un marin d'avant la Révolution. Celui que nous produisons représente donc Cuverville entre 1773 et 1791 dans une tenue de capitaine de vaisseau; le col rabattu de couleur tranchante (celle de l'escadre) nous fait penser au règlement de 1786 auquel il a déjà été fait allusion dans le *Passepoil*, c'est pourquoi nous avons daté notre planche 1786-1790. On prenait à cette époque des libertés avec les textes. Ce portrait nous en fournit quelques exemples : la terminaison des boutonnieres en ancrés dont les pointes se terminent à trois branches, le double rang de broderie du col qui ne devrait en avoir qu'un, l'aspect de la broderie des devants qui ne devrait avoir que 20 millimètres de large, les boutons qui habituellement sont à l'ancre, tout cela constitue des détails non réglementaires mais intéressants à noter.

Le plus surprenant est cette étoile d'argent qui orne les épaulettes. Notre collègue le docteur Loyer, médecin principal de la marine, et particulièrement averti dans les questions d'uniformes de la marine, avait pensé que cette étoile pouvait se rapporter à un capitaine de vaisseau, chef de division; elle est en effet en argent et n'a certainement pas été surajoutée au portrait; mais il a acquis la conviction que Cuverville commandant un bâtiment dans l'escadre de Suffren n'avait jamais été chef de division. Peut-être cette étoile rappelle-t-elle les fonctions de commandant de la marine à Brest exercées par Cuverville; mais dans ce cas Cuverville aurait dû porter le col de couleur bleu de roi et non à la couleur d'une escadre; il n'exerça d'ailleurs ses fonctions que quelques jours.

Il ne reste donc plus que deux hypothèses pour expliquer cette étoile : ou bien Cuverville dans ses éphémères fonctions de commandant de la marine à Brest avait-il conservé son habit de la campagne précédente, ou bien il s'agirait d'un portrait fait après 1814 et où l'on a voulu indiquer par cette étoile que le capitaine de vaisseau avait été ultérieurement promu amiral honoraire. Si l'un de nos collègues trouve une autre solution, nous l'accueillerons avec joie.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

(1) Il s'agit d'un vaisseau construit en 1864 et non pas du célèbre *Vengeur* lancé en 1789 et coulé au combat de Prairial.

SAPEURS D'INFANTRIE DE LIGNE (1807-1808)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 3)

Il est un fait admis aujourd'hui, c'est que sous le premier Empire pas une tête de colonne sur dix n'était habillée suivant les prescriptions réglementaires, très laconiques d'ailleurs. Depuis cinquante ans un très grand nombre d'entre elles ont été retrouvées et heureusement vulgarisées.

Une source nouvelle a été mise au jour il y a quelques années; il s'agit d'une série d'aquarelles consacrées à la Grande Armée de 1807-1808, exécutées à l'époque par un artiste allemand et provenant de la collection du chef de bataillon Otto de Bade. Ce recueil était parvenu entre les mains de notre vieil ami M. Albert Depréaux, et une vingtaine de planches avaient été prêtées par lui pour l'exposition organisée en 1935 par la Sabretache au Musée des Art décoratifs.

Ce manuscrit a été reproduit il y a quelques années à grands frais en une douzaine d'exemplaires que se sont partagés quelques collectionneurs fortunés qui ont espéré être les seuls à posséder ce très précieux document. Mais bientôt — grâce à Dieu — des fuites se sont produites et nous sommes nombreux aujourd'hui à posséder des copies de cette série complète. Je tiens toutefois à déclarer que si j'ai prié notre collègue M. Boisselier d'utiliser deux de ces documents pour sa planche, je ne dois pas ceux-ci à une communication mystérieuse, mais bien à l'amabilité de M. Depréaux lui-même qui depuis plusieurs années m'avait autorisé à consacrer une planche du *Passepoil* à des documents provenant de son recueil.

Mon choix s'est porté sur ces deux sapeurs des 24^e et 25^e de ligne parce qu'ils sont tout à fait inédits et que nous ne possédons aucun autre document sur la tête de colonne de ces deux régiments. Comme l'a fait remarquer M. Depréaux lui-même dans le texte qu'il écrivait le premier octobre 1942 pour accompagner le tirage de ses planches, nous trouvons le 24^e de ligne à la bataille de Golymin (26 décembre 1806), le 25^e de ligne à celles d'Auerstaedt, le 11 décembre à Okunin, et le 8 février 1807 à Eylau. C'est vers cette date qu'ont été établies ces aquarelles. Je ne conseillerai pas à nos collègues de faire du « Cuvier » et de chercher avec ce sapeur à reconstituer le tambour-major, la clique et la musique de ces deux régiments, mais simplement je leur demande de conserver ces deux documents qui pourront peut-être dans l'avenir permettre d'utiles recoupements. Ajoutons pour le sapeur du 25^e que les parements et les pattes de parements sont aurore passepoilés de blanc.

Je signale comme particulièrement intéressante la fermeture de l'habit en dessous du revers pour le sapeur du 24^e. Elle prouve que la formule qui prescrivait dans les règlements de tenir les habits assez larges pour que ces trois boutons puissent être fermés, n'était pas une simple clause de style insérée dans les textes, mais qu'elle correspondait bien à une réalité. Plusieurs autres sapeurs du même recueil ont leur habit ainsi boutonné.

Commandant E.-L. Bucquoy.

2^e RÉGIMENT D'ÉCLAIREURS DE LA GARDE IMPÉRIALE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 4)

Les uniformes des trois régiments d'éclaireurs sont parmi les moins bien connus de la Garde Impériale. Le premier ouvrage paru sur l'histoire de l'ex-Garde (chez Delaunay 1821) donnait pour les trois régiments l'uniforme du second ; le recueil de Vernet-Lami les distinguait bien dans son texte, mais par sa planche donnait l'uniforme du second sous le titre du premier. L'ouvrage de Marco Saint-Hilaire est muet à leur sujet. Le recueil de Marbot et Noirmont a par contre donné très clairement les uniformes des trois régiments et Fallou dans sa *Garde Impériale* a résumé exactement tout ce que l'on sait à leur sujet. Les collections alsaciennes ont donné les uniformes des deux premiers régiments. Depuis longtemps M. Benigni projette de publier sur ces corps un travail pour lequel il disposerait, paraît-il, de documents inédits, mais aucune réalisation n'a suivi jusqu'ici.

Pour en revenir au deuxième régiment, la planche de Vernet-Lami, et celle de Marbot-Noirmont concordent sauf sur un point. La première donne le porte-manteau vert avec les ronds garnis d'un galon jaune comme la schabraque ; la seconde donne le porte-manteau cramoisi avec les ronds bordés d'orange comme la schabraque. C'est cette dernière formule qui a été adoptée par les collections alsaciennes. En ce qui concerne les galons de bordure, nous supposons qu'il faut voir là simplement deux interprétations différentes du mot aurore que les uns ont rendu trop près du jaune et les autres trop orangé. Notons enfin que Vernet-Lami donne au schako un cordon fourragère qu'omet Marbot.

Quoi qu'il en soit aucun de ces auteurs ne nous a donné les trompettes. Ceux-ci ne nous sont connus que par les collections alsaciennes (Carl, Boeswilwald) qui les reproduisent avec l'habit-veste bleu ciel à distinctive cramoisi, shako, pantalon et harnachement de la troupe, tandis que la collection Wurtz les donne avec l'habit-veste vert de la troupe.

Le manuscrit de Marckholsheim contient deux types de trompettes qui ne peuvent se rapporter qu'au 2^e régiment d'éclaireurs, et qui ont servi de modèles à M. Maurice Toussaint pour sa planche hors texte n° 4. Les deux types du manuscrit sont à pied ; nous en avons mis un à cheval en lui donnant le harnachement ordinairement adopté pour le régiment, et que les documents alsaciens donnent également aux trompettes.

Le simple trompette a le shako et l'habit-veste que lui donnent les collections alsaciennes. Son intérêt résida dans le pantalon de drap gris boutonné sur le côté, ce qui confirme que ce pantalon était de plus en plus répandu à la fin de l'Empire et jusque dans la Garde. Dans la tenue à cheval le shako devait vraisemblablement se compléter par un cordon de shako aurore. Comme nous l'avons dit plus haut, ce mot aurore, pierre d'achoppement de beaucoup d'uniformes, doit se comprendre d'un jaune doré. Marckholsheim l'a représenté jaune comme Vernet-Lami ; les collections alsaciennes orangé comme Marbot-Noirmont en y incorporant certainement trop de rouge.

Le trompette-major représenté à pied d'une façon rigoureusement conforme aux documents de Marckholsheim est fort intéressant. Son habit à revers, nettement dans la tradition des belles têtes de colonne de la Garde, est-il une fantaisie personnelle ou a-t-il été distribué à tous les trompettes du corps nous l'ignorons; en tout cas il s'accompagne d'une façon très vraisemblable de ce pantalon de cheval basané en drap bleu clair et à double bande distinctive qui est très cavalerie légère. Le shako semblable à celui des trompettes a le galon de pourtour, le cordon et les raquettes jaunes, peut-être dorées. On remarquera que le shako du trompette-major a des jugulaires à rosaces en métal jaune, alors que le trompette n'a qu'une simple mentonnière en cuir noir.

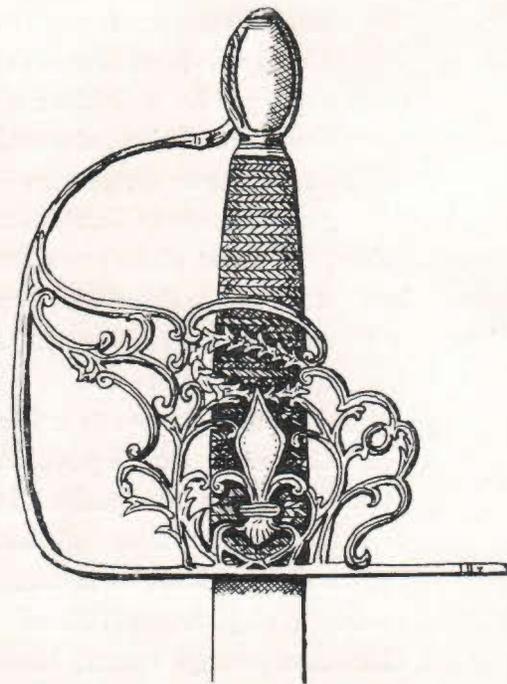
Comme les documents alsaciens, Marckholsheim donne à ses types le bouton jaune; nous l'avons laissé tel. Peut-être le régiment avait-il pris celui des dragons de la Garde auxquels il était rattaché. S'il a porté un bouton grelot, il semble qu'il ait dû être blanc comme celui du premier régiment. La discussion reste ouverte. Pour finir signalons que le document de Marckholsheim donne au shako de son trompette-major un pompon bleu ciel qui ne semble pas vraisemblable. Ce gradé comptant au petit état-major devait porter vraisemblablement un pompon blanc; c'est celui que nous avons rétabli.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

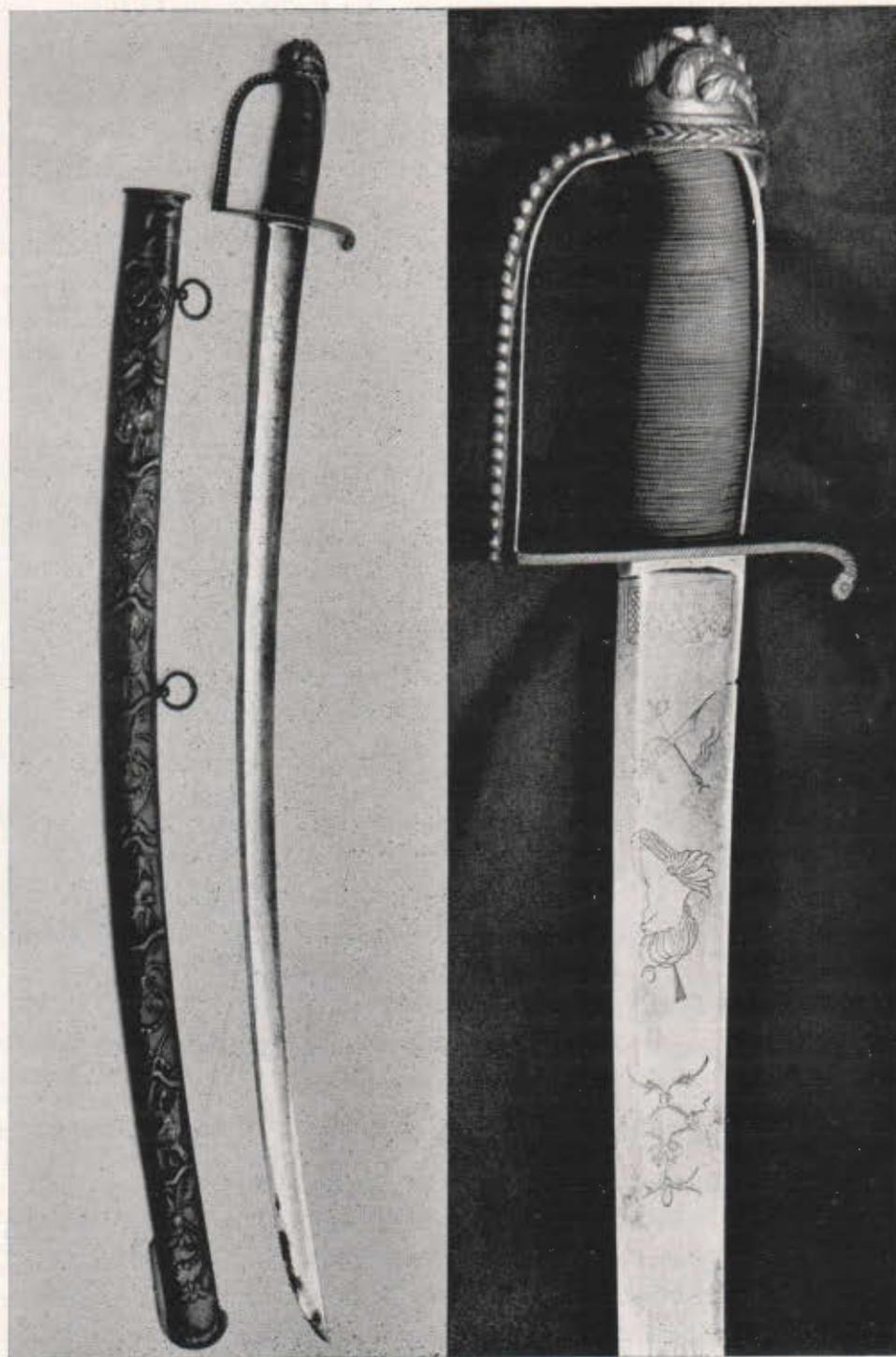
DEUX ARMES CURIEUSES

Voici d'abord une épée de la collection Constantin-Provensal dont la garde en laiton présente toutes les caractéristiques de celle du sabre que Bottet a donné comme sabre d'officier de cavalerie des légions de la fin du règne de Louis XV. La lame, plate au début, puis à dos plat, a 805 $\frac{m}{m}$ de long et 23 $\frac{m}{m}$ de largeur au talon. Elle comporte un pan creux jusqu'aux deux tiers et se termine par une section lenticulaire et une pointe en langue de carpe. Si l'un de nos collègues pouvait donner à cette arme une identification plus précise il serait très aimable de nous la communiquer.

C'est ensuite le très beau sabre Révolution photographié page 13 de la collection de notre collègue anglais, M. Percy White. La lame est d'une largeur de 35 $\frac{m}{m}$ au départ, le haut damasquiné noir et or, l'autre face également, portant un trophée. La poignée est en cuivre. Mais l'intérêt de l'arme réside surtout dans ce très curieux fourreau entièrement en bronze surchargé de motifs divers en épais relief; une série de trophées sont reliés entre eux par d'autres motifs artistiques et séparés par tout un réseau de nervures.



E.-L. B.



Sabre de l'époque révolutionnaire (Collection Percy White).

ÉCHOS ET NOUVELLES

Reproductions. — Voici d'abord une bonne nouvelle qui intéressera tous les collectionneurs de documents. La Société Française du Microfilm, 87, rue Vieille-du-Temple, à Paris (III^e) est en mesure de fournir des épreuves photographiques de documents rares ou en exemplaires uniques, sur les uniformes.

Par exemple : suite complète des aquarelles d'après le règlement de 1757 (Ministère de la Guerre); suite des épures de Bardin, règlement de 1812 (coiffures, armement, équipement, drapeaux, etc...), même source; suite des aquarelles de Delaistre, 1720, même source; suite des gravures de Weiland 1812.

Les indications des couleurs seront données sur des feuilles dactylographiées, qui permettront de colorier les épreuves, tirées sur papier mat. D'autres projets sont en cours. La Société accueillera avec plaisir les suggestions des personnes intéressées à cette question. Elle se tient à la disposition des amateurs pour renseignements complémentaires et indication des prix.

Fête militaire. — Au cours d'une soirée organisée en septembre 1949, à Nancy, par l'Union des Sociétés patriotiques et militaires de la ville (il y en a près de 90) en l'honneur de la visite des O. R. et S. O. R. belges, il fut décidé de monter un quadrille des lanciers en costumes du Second Empire. Malheureusement personne parmi les jeunes générations ne savait le danser; il fallut avoir recours au Commandant et à Madame Bucquoy qui, avec l'aide d'un autre officier en retraite, parvinrent à mettre sur pied une équipe qui se tira de son rôle aux vifs applaudissements de l'assistance. Nous donnons ci-joint une photographie du couple conducteur. Les trois chefs de file totalisaient à eux trois plus de deux cents ans. Souhaitons à tous les danseurs de samba et autres boogie-wogie d'en faire autant à leur âge.



Colonel de gendarmerie de la Garde
et cantinière Second Empire
Reconstitution présentée
au cours d'une fête militaire

Carrousel de Saumur. — Ce sont quatre journées entre le 13 et le 17 juillet que l'école de Saumur a consacrées cette année aux fêtes de son carrousel qui a eu plus de succès que jamais. Le carrousel des lanciers était cette fois consacré aux dragons et les pelotons Louis XV, Louis XVI, Empire et 1870 ont évolué brillamment dans des uniformes reconstitués... approximativement. La nouveauté fut cette année la présentation des plus glorieux généraux de l'Empire et successivement le souvenir de Bessières, duc d'Istrie, de Murat, de Lasalle, du prince Poniatowski, d'Eugène de Beauharnais, d'Hautpoul, fut évoqué par quelques officiers qui avaient pris les uniformes et l'allure

de ces vaillants généraux. Leur présentation fut parfaite et des applaudissements sans fin crépitérent dans les tribunes lorsqu'ils vinrent saluer les autorités.

Après eux, la démonstration du cadre noir magnifiquement dirigé par le Commandant Margot a rencontré son succès habituel, qu'a partagé le carrousel motorisé où nos jeunes officiers se sont livrés à une série d'exercices acrobatiques précédant un simulacre de combat effectué en liaison avec les troupes portées et l'aviation.

A Saint-Cyr. — Le 11 juin dernier se déroulait à Saint-Cyr dans les ruines de notre vieille école spéciale militaire une grandiose manifestation organisée par la Saint-Cyrienne à l'occasion de l'inauguration du monument élevé aux 8.000 anciens élèves morts pour la France. M. Vincent Auriol, Président de la République, présidait à la cérémonie et remettait la Croix de Guerre au drapeau de l'école; après quoi, un splendide défilé permettait à la foule des anciens accourus de tous les coins de France de voir à nouveau défiler impeccablement le premier bataillon de France ayant récupéré le caso et la tunique noire et conduit par des officiers ayant retrouvé des épaulettes et un sabre. Un joyeux déjeuner auquel présidait M. René Plevin, Ministre de la Défense Nationale, réunissait ensuite sous la tente, par promotion, cinquante générations de cyrards.

Groupe Blandan. — A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, le groupe Blandan anciens du 26^e R. I. avait organisé à Nancy les 15 et 16 avril deux grandes journées de fête. Pour la circonstance M. H. Feist, secrétaire du *Passepoil*, avait exposé dans la vitrine d'un grand magasin sa magnifique collection d'un millier de soldats de carton dessinés et peints par lui-même représentant tous les uniformes portés par le 26^e depuis le régiment de Poitou-Bresse de 1776, jusqu'à nos jours. Toute la ville a défilé devant cet artistique chef-d'œuvre d'érudition et de patience.

Les fêtes se sont clôturées par un grand gala au théâtre municipal au cours duquel fut représentée une reconstitution en 18 tableaux de l'histoire du régiment. Pareil spectacle n'avait pas été donné depuis 1937. Nous avions à cette époque critiqué les trop nombreuses erreurs relevées dans les uniformes de cette reconstitution (*Passepoil*, 17^e année, n^o 2, p. 57); on les a évitées cette fois en s'adressant aux compétences: plusieurs membres du *Passepoil* participèrent à ce travail, facilité par la complaisance de notre collègue le costumier Gauze-Lange de Paris. Laissons la parole au journal local *L'Est Républicain*:

Mais le clou de la soirée fut sans contestation la reconstitution historique: « du régiment de Poitou 1616 au 26^e R. I. de 1950. » C'est en quelque sorte l'histoire en images des tenues de l'armée française du XVI^e siècle à nos jours, réalisation remarquable de Maurice Stimpfling, textes du Commandant Bucquoy dans les splendides décors sans cesse renouvelés de Roger Lambollez... Tour à tour les tableaux furent présentés, sonorisés par la Musique du 26^e ou la chorale des cheminots de Nancy, qui entre autres chœurs interpréta Le Chant des Maquisards.

Le Commandant Bucquoy qui s'était réservé un rôle en dialecte alsacien, obtint un joli succès au passage du tableau représentant le 26^e R. I. en garnison à Strasbourg. Le spectacle se termina en apothéose par la présentation sur scène du drapeau et des fanions du 26^e entourés par la musique, sur un décor reconstituant l'arc de triomphe de la place de la Carrière.

Musées militaires et collections particulières. — Ajoutons à notre liste :

17^e A Fontainebleau un musée très important et trop peu connu situé, 15, rue Royale, sous le nom de : « Musée militaire de la Ville de Fontainebleau. » Ce musée a été fondé en 1937 avec une splendide collection militaire offerte à la ville par M. de Fichtner, qui s'en intitule aujourd'hui modestement le conservateur.

A côté d'une série fort intéressante de tableaux, de coiffures, de sabres, d'épaulettes et de pièces d'habillement de toutes sortes, il comprend une centaine de mannequins parfaitement habillés des pieds à la tête et qui partant de la Révolution atteignent la guerre de 1870. Présentés dans trois vitrines de 15 mètres de long, ces mannequins sont dans un état de conservation parfait, qui fait comme toute la tenue du musée grand honneur à la ville. Nous recommandons en particulier, la visite de ce Musée à tous ceux qui s'intéressent à l'arme des Hussards et à ceux qui veulent se rendre un compte exact de la silhouette des troupiers de toutes armes du second Empire.

18^o Enfin, je ne voudrais pas clore cette liste fort incomplète sans mentionner le nouveau musée de la Gendarmerie, créé, alimenté et classé depuis quelques années par les soins du lieutenant-colonel Piqueton, le commandant de l'école de gendarmerie de Melun.

Un musée de ce genre a déjà existé autrefois à Nancy; il a été dispersé aux quatre vents un peu avant la guerre par un colonel qui avait besoin de place et qui trouvait que toutes ces vieilleries l'encombraient. Il faut dire à sa décharge qu'il ne disposait d'aucun crédit pour en assurer l'entretien. L'école de Melun, comme on le sait, a remplacé depuis la guerre celle de Versailles et c'est là que se forment aujourd'hui tous nos jeunes officiers de l'arme. Le colonel Piqueton a déjà rassemblé là, pour leur instruction, une collection impressionnante de coiffures, de sabres, de pièces d'équipement, de tableaux, d'aquarelles, de gravures et de documents historiques concernant la gendarmerie. Ajoutons que ce musée recevra avec reconnaissance tous les souvenirs concernant l'arme dont on voudrait bien lui faire don.

Les perles de la radio. — Un de nos collègues parisiens souffrant, n'ayant pu se rendre à la revue du 14 juillet, a voulu en écouter le reportage fait par la radiodiffusion française, et voici ce qu'il a entendu : « Nous entendons la musique de la Garde Républicaine à cheval (*sic*) coiffée de casques en cuivre... Voici les chasseurs à pied en pantalon noir orné d'une petite bande jaune précédés de leur musique (*resic*), les instruments ornés d'un petit voile vert (!!!) ou entourés de raphia vert (???)... Et voici Saint-Cyr avec le cassoar bleu, orné du plumet rouge et blanc, etc... » Tout le reste à l'avenant. Notre malheureux collègue a failli avoir une attaque, et l'on nous dit que les speakers de la radiodiffusion française font l'objet d'un choix particulièrement sévère !

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le numéro de la 28^e année, page 21).

La grande réorganisation de l'Artillerie de marine, du 5 juin 1855, fixe comme suit la hiérarchie des employés d'artillerie, divisés en 4 sections, selon la nature de leur service :

<i>Sections</i>	<i>Employés supérieurs</i>			<i>Employés subalternes (rang de sous-officiers)</i>
Gardes comptables.	Garde principal	Garde de 1 ^{re} cl.	Garde de 2 ^e cl.	Chefs armuriers de 1 ^{er} et 2 ^e cl.
Contrôleurs d'armes.	Contrôleur d'armes de 1 ^{re} cl.	Contrôleur d'armes de 2 ^e cl.		
Artificiers.		Maîtres artificiers	Chefs artificiers de direction	Ouvriers d'État
Ouvriers d'État		Chef ouvrier d'État.	Sous-chef ouvrier d'État.	

A partir du 1^{er} avril 1868, la hiérarchie est la suivante :

<i>Sections</i>	<i>Employés supérieurs</i>			<i>Employés subalternes (rang de sous-officiers)</i>
Gardes comptables.	Garde principal	Garde de 1 ^{re} cl.	Garde de 2 ^e cl.	Chefs armuriers de 1 ^{re} et 2 ^e cl.
Gardes artificiers				
Gardes ouvriers d'État.				
Contrôleurs d'armes.	Contrôleur d'armes principal.	Contrôleur de 1 ^{re} cl.	Contrôleur de 2 ^e cl.	

Le 5 juillet 1875, la hiérarchie comprend 5 classes (dans chaque section : principaux de 1^{re} et 2^e classe, garde ou contrôleur de 1^{re}, 2^e et 3^e classe). Le 26 juin 1880, il est créé une 5^e section de gardes, les conducteurs de travaux, chargés du service du génie aux colonies et dans les ports militaires. Dans les sections de comptables et de conducteurs de travaux, il peut être en outre créé des

agents civils, dits gardes auxiliaires, et des gardes stagiaires ou élèves gardes. Ces derniers sont des sous-officiers d'artillerie de marine, destinés, en secondant les titulaires, à assurer le recrutement des gardes.

Un décret du 2 juillet 1900 prescrit que les gardes porteront désormais le titre d'officiers d'Administration d'Artillerie de la marine; ils sont divisés en 4 classes (principaux, 1^{re}, 2^e et 3^e classe), avec assimilation de chef de bataillon à sous-lieutenant. A partir de 1901, ils prennent le titre d'officiers d'administration d'Artillerie coloniale; le corps ne comprend plus que 4 sections (comptables, artificiers, ouvriers d'État, conducteurs des travaux) (1). Dans les sections de comptables et de conducteurs, il existe en outre des stagiaires officiers d'administration, ayant rang d'adjudant. Les gardes auxiliaires sont supprimés.

UNIFORMES

1^o 1814-1831

La tenue des gardes et autres employés est mal connue pour cette période. Elle s'est sans doute réglée par analogie sur celle des gardes de l'Artillerie de terre, elle-même difficile à établir, faute de documents (2).

2^o 1831-1872

L'artillerie de terre et l'artillerie de marine ont à peu près la même tenue, à la différence du bouton. Les gardes des deux artilleries ont porté une tenue identique, à l'exception du bouton à ancre pour ceux de la marine. Valmont représente un agent principal, à la date de 1836, avec la tenue suivante, reproduite fig. 3.

La classe est marquée par des broderies en or au collet :

Garde de 2^e classe : baguette avec crête renversée, et grenade;

Garde de 1^{re} classe : en plus une baguette d'or entre la crête et la grenade;

Agent principal : baguette à crête, 2 baguettes d'or au-dessous, grenade.

Redingote d'officier bleu foncé, sans brides d'épaulettes. Épée de sous-officier.

Les boutons sont ceux de l'artillerie de marine.

La tenue reste la même sous l'Empire, sauf l'adoption vers 1857 de l'épée d'officier, dorée, et sauf de légères différences de coupe.

3^o 1873-1884

Le règlement de 1873 sur l'uniforme de l'artillerie de marine, décrit comme suit la tenue des gardes (fig. 4) :

(1) Les contrôleurs d'armes ont été à cette époque, versés dans les corps de la marine.

(2) Tenue d'un garde de l'artillerie de terre 1815-1831, d'après Valmont : Chapeau porté en colonne. Frac bleu foncé, collet bleu de ciel orné d'une double boutonnière en or; retroussis et passepoils des poches écarlates, parement rond écarlate; ornements des retroussis en or (fleur de lis et grenade alternant, jusqu'en 1830). Pantalon blanc. Épée.

Valmont n'a pas représenté de gardes d'artillerie de marine aux époques antérieures à 1831 et ne mentionne pas leur uniforme.

De 1831 à 1906, la tenue s'est réglée sur celle des gardes de l'artillerie de terre à la seule différence des boutons; de plus, après 1872, ceux de la marine ont fait usage d'effets coloniaux spéciaux aux troupes dépendant de la marine.



Fig. 1. — Maréchal de camp, inspecteur général des troupes de la Marine et colonel directeur d'Artillerie (d'après Valmont) 1816-1822.

1. Chapeau noir, plume noire, galon de bordure et ganse de cocarde en or, cocarde en argent. Habit entièrement bleu foncé, boutons, broderies et épaulettes en or, étoiles d'argent sur les épaulettes. Écharpe blanche, gland et franges en argent, 2 étoiles d'or sur la tête des glands. Culotte blanche. Éperons dorés. Épée à garniture dorée.
2. Chapeau bordé de noir, ganse de cocarde en or. Habit bleu foncé; collet, retroussis, patte de parement écarlates; parement bleu foncé; passepoil écarlate au parement et aux poches; ornements de retroussis, boutons, épaulettes en or. Pantalon bleu foncé. Manchettes de bottes blanches. Gants jaunes. Épée à garniture dorée, porte-épée en cuir noir.



Fig 2. — Professeur d'école d'Artillerie de la Marine 1831 (d'après Valmont).

Ganse de cocarde en or. Cocarde tricolore.
 Habit bleu foncé; collet bleu foncé à broderie d'or;
 passepoil des devants, parements en pointe et retroussis écarlates; boutons et aiguillettes en or.
 Pantalon blanc. Épée à poignée de nacre et garniture dorée.



Fig. 3. — Agent principal comptable d'Artillerie de marine, 1836 (d'après Valmont).

Chapeau noir.
 Habit bleu foncé; collet bleu foncé, passepoil écarlate, broderie et grenade en or; passepoils, parements et retroussis écarlates; boutons et ornements des retroussis en or. Pantalon bleu foncé, passepoil et galon écarlates.
 Épée à garniture de cuivre. Porte-épée en cuir noir.

Tunique bleu foncé à 2 rangs de boutons, collet et parement coupés droits en drap du fond; boutons d'artillerie de marine, dorés. Pantalon d'officier d'artillerie; capote d'officier d'infanterie, bleu foncé, sans aucun insigne. Aux colonies, paletot de molleton bleu foncé, comme celui des officiers d'artillerie de marine, sans insignes sur les manches, ni pattes aux épaules, avec grenade en or au collet pour toutes les classes. Chapeau à ganse en or. Bonnet de police à visière, bleu foncé, les coutures garnies d'une seule tresse en or, grenade en or sur le bandeau. Épée à garnitures dorées, sans dragonne; ceinturon en cuir verni noir, avec 2 médaillons de fermeture dorés, ornés de canons croisés, d'une grenade au-dessus, d'une pile de boulets au-dessous. Les insignes de classe, portés sur la tunique seulement, sont constitués par une broderie en or au collet, comme ci-après :

Garde de 2^e classe : 1 baguette à crête renversée, une grenade entre une branche de laurier et une branche de chêne;

Garde de 1^{re} classe : en plus, une baguette droite sous la baguette à crête;

Garde principal : double baguette droite sous la baguette à crête.

Les gardes qui sont montés (en campagne) ont le harnachement des officiers d'artillerie de marine, sauf que la grenade du porte-manteau et du tapis de selle est brodée en écarlate et non en or.

18 février 1876. — Modification aux marques distinctives du collet de tunique :

Garde de 3^e classe : baguette d'encadrement de 2 cordons contigus en cannetille d'or, avec rangée de dents au-dessous, en filé d'or;

Garde de 2^e classe : de même, avec au-dessous une baguette droite;

Garde de 1^{re} classe : de même, 2 baguettes droites;

Garde principal de 2^e classe : baguette den-



Fig. 4. — Garde de 1^{re} classe d'Artillerie de Marine, 1873.
(Règlement de 1873).

Chapeau, galon de bordure en soie noire, ganse de cocarde en or.
Tunique entièrement bleu foncé (noir); boutons et broderie du collet en or.
Pantalon bleu foncé (noir), à bandes et passepoil écarlate.
Épée à garniture dorée. Ceinturon en cuir verni noir, médaillons de fermeture dorés.

telée comme ci-dessus, avec au-dessous une seconde baguette dentelée semblable, mais disposée en sens inverse;

Garde principal de 1^{re} classe : comme le précédent, avec au-dessous une baguette droite.

En plus, pour toutes les classes, sous les baguettes du collet, une grenade entre une branche de laurier et une branche de chêne.

Au-dessous du bandeau du képi, une seule tresse en or pour les 3 premières classes: pour les principaux petite broderie formée de 2 baguettes en torsade séparées par un rang de paillettes, placé également sur la couture entre le turban et le bandeau.

21 janvier 1881. Tunique de petite tenue portée fermée ou bien ouverte sur un gilet blanc ou noir :

Elle est semblable à celle de grande tenue, mais n'a pas d'insignes au collet; elle porte au parement un galon circulaire en or pour tous les grades; les principaux ajoutent une petite torsade en or au-dessus de ce galon. Le paletot de molleton pour les colonies reçoit les mêmes insignes aux manches, et conserve la grenade au collet. Pantalon blanc aux colonies; casque en liège en Cochinchine, Sénégal et Guyane, chapeau de paille dans les autres colonies. Le reste de la tenue n'est pas modifié.

Gardes auxiliaires. Pas de tunique de grande tenue, ni de chapeau. La tunique de petite tenue et le paletot portent au parement un galon d'or liseré de rouge sur chaque bord. Le reste comme les gardes.

Gardes stagiaires. Tenue de sous-officier d'artillerie de marine avec grenade d'or au collet et au képi.

4^o 1884-1900

7 mars 1884. La tenue est complètement changée. La tunique est supprimée et remplacée par un dolman semblable à celui des officiers d'artillerie de marine, avec collet et parement en pointe écarlates. Le parement ne porte aucune distinction, le collet est orné des broderies prescrites, selon la classe, le 18 février 1876. Les épaules ne portent pas un trèfle comme pour les officiers, mais une bride en ganse ronde d'or mat, formée d'une torsade à 2 brins, entrecroisés avec un bouton à chaque extrémité même bride en poil de chèvre noir en tenue journalière. Boutons des officiers d'artillerie de marine. Pantalon et capote comme précédemment. Le chapeau est remplacé en toutes tenues par le képi du modèle précédent. Épée avec fourreau métallique à un seul bracelet. Aux colonies, dolman en flanelle bleu foncé, semblable à celui des officiers; parement en pointe du fond; collet écarlate portant des insignes simplifiés : grenade d'or avec 0, 1 ou 2 baguettes pour gardes de 3^e, 2^e ou 1^{re} classe; même grenade avec la baguette du képi un rang de paillettes entre 2 cordons, et 0 ou 1 baguette pour principaux de 1^{re} ou 2^e classe; pas de galons aux manches; aux épaules, brides en poil de chèvre noir.

Les gardes montés portent la botte; ils ont le harnachement d'officier d'artillerie de marine.

Gardes auxiliaires : comme les gardes de 3^e classe; mais le dolman ne comporte pas la rangée de dents placée au collet, au-dessus de la baguette d'encadrement.



Fig. 5. — Officier d'administration de 1^{re} classe d'Artillerie coloniale, 1907-1912 (Règlement de 1910)

Képi noir, galons, pompon et attribut or ou dorés. Tunique entièrement noire; grenade, boutons, galons or. Pattes d'épaules en drap noir, la broderie et la baguette de bordure or.

Pantalon bleu clair à passepoil écarlate (semblable à celui d'officier d'infanterie coloniale).

Gants blancs. Épée à fourreau d'acier, garde dorée. Dragonne à cordon et gland en or.

21 décembre 1886. — Les gardes stagiaires conservent la tenue de sous-officier d'artillerie, avec grenade d'or au képi et au dolman, mais ils reçoivent sur les manches, au lieu de galons de grade, une boucle en soutache d'or mélangée d'un tiers de soie rouge.

9 juillet 1889. — Les gardes prennent aux colonies le dolman de toile blanche : insignes de classe (les mêmes qu'au collet du dolman de flanelle) posés sur patte circulaire mobile en drap bleu foncé, placée sur le parement; pas d'insigne au collet.

25 décembre 1897. — Les gardes stagiaires ont la tenue des gardiens de batterie, mais portent au collet une grenade en or, et au-dessus, le long du bord du collet, et suivant la classe, 1 ou 2 câbles en soutache d'or formant torsade à jour.

5 novembre 1898. — Suppression du dolman en flanelle, remplacé par un dolman en drap léger semblable à celui de France.

26 juin 1899. — Les insignes de classe au képi sont les suivants :

Garde de 3^e classe : 1 tresse horizontale or, 1 tresse verticale;

Garde de 2^e classe : 1 double baguette d'or de 2 torsades contiguës, 1 tresse verticale;

Garde de 1^{re} classe : 1 broderie de 2 baguettes d'or en torsade séparées par un rang de paillettes, 1 tresse verticale;

Principal de 2^e classe : 1 broderie de 2 baguettes d'or en torsade séparées par un rang de paillettes, 2 tresses verticales;

Principal de 1^{re} classe : 1 broderie de 2 baguettes d'or en torsade séparées par un rang de paillettes, et au-dessous une 2^e baguette en torsade, 2 tresses verticales.

Sur les manches des vêtements coloniaux, insignes comme les broderies horizontales du képi.

5^o 1900-1907

29 octobre 1900. — Les gardes, devenus officiers d'administration d'artillerie, ont la tenue suivante : Dolman du modèle antérieur, mais collet en drap du fond orné de deux canons croisés sur une ancre, brodés en or ; parements ronds en drap du fond, surmontés de galons de grade circulaires (1 à 4 selon la classe) en trait cotelé, en or ; aux épaules, ornement or ou noir comme précédemment. Manteau-capote du modèle général, 2 canons croisés sur une ancre au collet, aucun galon de grade. Képi bleu (noir), galons de grade en tresse d'or plate, 2 canons croisés sur le devant ; en grande tenue, képi avec plaque formée de 2 canons croisés sur une ancre et pompon en or pour tous les grades. Épée comme précédemment avec dragonne en or ou en cuir-noir.

3 février 1906. — Les stagiaires officiers d'administration ont la même tenue, mais avec galons d'adjudant au képi et au parement, brides d'épaules noires en toutes tenues, pompon au képi de 1^{re} tenue argent et rouge, épée de sous-officier non dorée.

6^o 1907-1914

Les officiers d'administration d'artillerie prennent une tenue analogue à celle des officiers d'infanterie coloniale : elle est représentée par notre fig. 5. Selon la classe, les galons du képi et du parement sont au nombre de 1 à 4. La patte d'épaule est la même pour tous les grades, mais pour officier principal, elle comporte en bordure vers l'intérieur une rangée de dents de scie. Le bouton, d'un modèle spécial au corps, comporte comme l'attribut du képi de 1^{re} tenue, une grenade entourée de 2 branchages. Cet uniforme a duré jusqu'à la guerre, sauf l'adoption, en 1912, d'un plumet gris-bleu tricolore pour officier principal, pour la grande tenue, avec suppression du pompon.

3 avril 1907. — Officiers d'administration stagiaires : comme officier d'administration, mais galon d'adjudant à la tunique ; pattes d'épaules d'adjudant brodées en argent et encadrées d'une baguette argent et rouge ; képi avec soutache argent et rouge, celui de 1^{re} tenue ayant pour ornement une simple grenade dorée et le pompon argent et rouge.

7^o Depuis 1914

En fin 1914, tenue bleu horizon comme officiers d'artillerie coloniale ; mais l'écusson écarlate du collet est sans soutaches, avec grenade argent, et les galons de grade sont en argent — on a repris les attributs en or en 1915. Tenue kaki à partir de 1914.

Depuis 1928, les officiers d'administration constituent la 2^e section de l'E.-M. particulier de l'artillerie coloniale et ont la tenue des officiers de cette arme.

IV. — OUVRIERS D'ÉTAT

Les ouvriers d'État sont des employés militaires, ayant rang de sous-officiers, qu'il ne faut pas confondre avec les gardes ouvriers d'État ou officiers d'administration ouvriers d'État.

Le personnel subalterne de la marine, employé dans les Directions, constitue l'origine des ouvriers d'État, qui apparaissent sous ce titre au début de la Monarchie de Juillet.

Supprimés en 1868, ils ont été rétablis dans l'artillerie de marine le 8 juillet 1893, réorganisés à partir de 1895 et maintenus en 1900 dans l'artillerie coloniale. Depuis 1928, ils sont fondus dans les Adjudants des services de l'Artillerie coloniale.

UNIFORMES

Sous Louis-Philippe et le second Empire, la tenue est celle des gardes, avec les différences suivantes : uniforme en drap de sous-officier, boutons non dorés, grenades des retroussis en drap bleu, aucun insigne ni broderie au collet, épée de sous-officier. Après 1860, grenade en or au collet et aux retroussis.

8 juillet 1893. Uniforme comme les chefs armuriers, mais avec grenade d'or au collet du dolman, qui est bordé, en outre, d'une baguette d'or pour la 2^e classe, de 2 baguettes pour la 1^{re}.

30 juillet 1899. Uniforme des gardes stagiaires, sauf que le collet porte une grenade d'or avec 1 ou 2 baguettes selon la classe.

30 septembre 1903. Uniforme comme les adjudants d'artillerie coloniale, avec des différences suivantes. Le dolman porte au collet une grenade pour les 2 classes, avec en plus une baguette or et rouge pour la 1^{re} classe. Képi de petite tenue avec tresses rouges mêlées d'un tiers d'or, et grenade brodée en or; képi de 1^{re} tenue, semblable, avec mêmes ornements que pour officier d'administration d'artillerie coloniale, mais sans pompon. Pantalon d'artillerie. Épée à fourreau métallique et garniture de cuivre.

3 avril 1907. - Tunique d'adjudant d'artillerie coloniale: au collet, grenade d'or pour les 2 classes; galon de grade d'adjudant, mais en or coupé de soie rouge; pattes d'épaules d'adjudant, brodées en or, la bordure or et rouge. Képis d'adjudant d'artillerie coloniale, mais les soutaches, ainsi que le pompon de 1^{re} tenue, en or mélangé d'un tiers de soie rouge. Le reste comme précédemment.

1911. - Les galons de grade et soutaches du parement sont mêlés argent et rouge, les pattes d'épaules brodées de même. Plumet d'adjudant d'artillerie.

Depuis 1919, tenue des adjudants ou adjudants-chefs d'artillerie coloniale, sans insigne spécial.

V. — GARDIENS DE BATTERIE

Créés le 22 juin 1862 pour la garde du matériel dans les forts et batteries de la marine dans les ports, en remplacement des agents civils précédemment chargés de la garde des forts et poudrières. Ils ont rang de maréchal des logis-chef. *10 janvier 1891.* - Ils reçoivent le rang d'adjudant.

6 août 1899. - Création d'adjudants gardiens de batterie coloniaux chargés de la garde des batteries aux colonies.

28 décembre 1900. - Les gardiens de batterie de l'artillerie coloniale et les adjudants gardiens de batterie coloniaux conservent leurs fonctions, mais sont supprimés par voie d'extinction.

19 décembre 1903. Rétablissement des adjudants gardiens de batterie aux colonies. Les gardiens de batterie doivent, comme prévu, disparaître par extinction.

UNIFORMES

1862. Tenue comme les ouvriers d'État, mais avec une ou 2 boutonnières au collet selon la classe, formées d'un galon d'or replié sur lui-même; les manches portent les galons de maréchal des logis-chef.

13 septembre 1873. Tunique comme les gardes d'artillerie, en drap mi-fin; au collet, une ou 2 boutonnières, selon la classe, formées d'un galon d'or replié sur lui-même avec pointe rectan-

gulaire; boutons non dorés; galons de maréchal des logis-chef au-dessus du parement qui est coupé en pointe. Pantalon d'artillerie. Chapeau avec ganse en or. Bonnet de police avec tresses écarlates mêlées d'un tiers d'or et grenade en or. Épée de sous-officier du génie, sans dragonne. Ceinturon, en cuir verni noir, avec médaillons comme les gardes, mais non doré. Manteau capote comme les gardes. Paletot de molleton comme les gardes, grenade en filé d'or au collet.

7 mars 1884. — Dolman comme les gardes, à collet et parement écarlates, trèfles d'épaule en poil de chèvre noir; une ou 2 boutonniers au collet (comme ci-dessus). Pas de galons au parement. Pantalon d'artillerie. Capote d'adjudant sans brides ni galons. Képi comme en 1873. Épée de sous-officier du génie avec fourreau métallique. Dolman en flanelle bleue, grenade d'or au collet.

9 juillet 1889. — Dolman en toile blanche.

26 février 1891. — Les insignes du collet sont remplacés par une grenade brodée en or, avec en plus une baguette en or autour du collet pour 1^{re} classe.

12 octobre 1899. — Les adjudants gardiens de batterie coloniaux ont la tenue d'adjudant d'artillerie de marine, mais portent au collet un insigne formé de 2 canons croisés sur une ancre et surmontés d'une grenade, le tout brodé en or; ceux de 1^{re} classe ajoutent une baguette en or autour du collet.

30 octobre 1903. — Les adjudants gardiens de batterie coloniaux, rétablis, portent, sans modification, la tenue des adjudants d'artillerie coloniale aux colonies. Il n'est plus question de l'uniforme des anciens gardiens de batterie.

VI. — CHEFS ARMURIERS

A partir de l'organisation de 1855, il a été créé des chefs armuriers destinés à seconder les contrôleurs d'armes et à assurer l'entretien des armes dans les corps. Ils sont divisés en 2 classes. Ils font partie du corps d'armuriers de la marine.

Les lois organiques de 1900 prévoient que les armuriers de la marine restent affectés à la marine, y compris les chefs armuriers et contrôleurs d'armes.

Par suite, depuis 1900, c'est le corps des chefs armuriers de l'armée de terre qui détache dans les corps coloniaux le personnel nécessaire.

UNIFORMES

1855. — Tenue des ouvriers d'État, avec le bouton du corps d'affectation (infanterie de marine, artillerie de marine, équipages de la flotte).

13 septembre 1873. — Même tenue que les gardiens de batterie, y compris les boutonniers au collet, suivant la classe. Toutefois, le parement est coupé droit, et non en pointe, et n'est pas surmonté de galons de grade. Le bouton est celui de l'artillerie de marine, quelle que soit l'affectation.

7 mars 1884. — Même uniforme que les gardiens de batterie.

7 juillet 1884. — L'uniforme reste celui des gardiens de batterie, mais avec le collet du dolman bleu foncé.

9 juillet 1889. — Dolman en flanelle bleue et en toile blanche, comme les gardes, avec galon d'adjudant au parement.

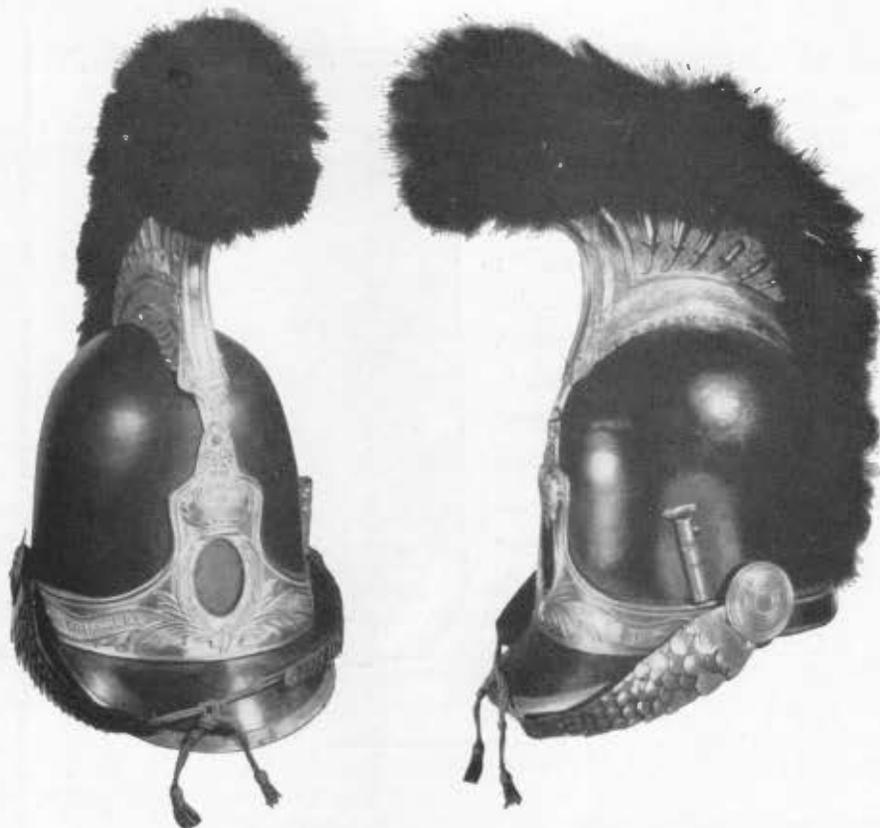
Lieutenant-colonel DARBOU.

ALIUS ALIUM ERUDIT

CASQUE D'OFFICIER DE CHASSEURS DU ROI (1814). — Certains de nos lecteurs avaient trouvé exagéré comme forme et qualifié de fantaisiste le casque porté par le cavalier de droite reproduit sur la planche n° 8 de la 26^e année de notre revue.

Un spécimen de ces casques dont un nombre très restreint est parvenu jusqu'à nous m'est tombé dernièrement entre les mains et j'ai cru intéresser nos collègues en demandant au commandant Bucquoy de bien vouloir reproduire pour eux les deux photographies ci-contre qui compléteront les études du colonel Darbou sur ce sujet.

A première vue, ce casque (auquel manque le couvre-nuque) se rapproche beaucoup de celui mentionné plus haut par sa forme presque verticale et sa hauteur, qui l'apparentent aux coiffures autrichiennes-allemandes, danoises ou même russes de cette époque, et nous prouve que, mise à part une certaine interprétation de l'artiste contemporain (il faudrait sur le dessin élever le cimier et abaisser la bombe), les officiers du Régiment des Chasseurs du Roi ont bien porté ce casque de forme étrangère, et bien peu fait pour des cavaliers légers, durant la première Restauration.



Casque d'officier de Chasseurs du Roi (1814).

Pour la troupe, il semblerait que la forme se rapprochait davantage des coiffures françaises dans le genre du casque des Cheval-légers, comme l'a indiqué M. Bénigni dans la planche n° 3 de 1949, ou comme le montre un dessin de M. Hilpert paru dans la 10^e année de *La Giberne*, page 105, exécuté d'après un spécimen de la collection « La Moskowa ».

Margerand dans ses *Coiffures de l'Armée française*, orne la bombe de ce casque de 3 bandes de cuivre, ceci est inexact, le spécimen entre nos mains n'en a jamais eu; du reste, c'est d'après Lami que Margerand a dessiné ce casque, et celui-ci avait donné à son Chasseur du Roi le casque des Chasseurs à cheval de la Garde Royale 1816-1818.

Au retour de l'Île d'Elbe, après avoir martelé les lettres R O de l'inscription du bandeau, l'on a proprement découpé l'ovale portant les armes de France et limé légèrement les fleurs de lis de la couronne les surmontant; quant au fleuron terminal de celle-ci, il a été remplacé ... par une croix de Lorraine repoussée!

Son possesseur aurait été bien étonné, si on lui avait appris qu'avec cent vingt-cinq ans d'avance, il portait ce qui serait un jour le signe de ralliement de la France et de son Empire.

Roger GONNARD.

PLAQUE DE CEINTURON D'OFFICIER DE GENDARMERIE DES CHASSES. RESTAURATION. — Cette plaque qui fait partie aujourd'hui de la collection du Vicomte de Hennezel d'Ornois à Antibes a appartenu au chevalier de Barive, ancien garde du corps de la Compagnie écossaise sous la Première Restauration, puis capitaine à l'escadron des chasses de Louis XVIII, qui fit la campagne d'Espagne comme capitaine de gendarmerie à l'état-major du Duc d'Angoulême et mourut en 1872.

Le fond de la plaque est en cuivre, le plateau doré et rivé. D'après Titeux la plaque d'officier serait en argent avec écusson doré.

Commandant PERNEL.



LE 1^{er} RÉGIMENT DE TIRAILLEURS ALGÉRIENS EN 1912

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 5 ET 6)

En 1912 le 1^{er} Tirailleurs était en garnison dans la province d'Alger, avec des éléments au Maroc. Il était du reste en cours de dédoublement, car il comptait de nombreux bataillons, en vue de constituer les 5^e et 9^e Tirailleurs, l'ancien 1^{er} demeurant formé à 3 bataillons.

L'un des bataillons était en garnison à Blida avec l'état-major. A ce titre, il avait avec lui la musique régimentaire, la clique et la nouba du bataillon.

La clique se composait de tambours et de clairons, tous indigènes. Il n'y avait pas de tambour-major, mais seulement un caporal-tambour, grand diable d'Arabe qui faisait voltiger sa canne à belle hauteur. Les lois organiques de 1912-1913 attribuèrent aux régiments de tirailleurs un tambour-major, sergent, sergent-major ou adjudant, mais je n'en ai point vu de nommé avant la mobilisation de 1914.

La nouba, musique arabe non réglementaire mais toujours existante dans chaque bataillon, se composait des instruments suivants :

1^o La *derbouka* ou *tebel*, sorte de gros tambour arabe, dont l'instrumentiste joue comme d'une grosse caisse, tenant à la main droite une mailloche, à la main gauche, qui s'appuie sur le haut de l'instrument, un jonc recourbé du haut et destiné à obtenir les sons légers. Dans une nouba bien organisée, il y a des derboukas de deux ou trois grosseurs;

2^o La *derbouka* double, composée de deux demi-sphères recouvertes de peau de chèvre et sur lesquelles on frappe au moyen d'une légère baguette renflée à son extrémité;

3^o La *bendeyre*, analogue à notre tambourin, et sur laquelle on frappe alternativement avec la paume et l'extrémité des doigts;

4^o La *reïta*, flûte arabe, qui constitue le fond de la nouba. Il s'y ajoute parfois — mais je n'en ai point vu à Blida — le *karbakou*, sorte de doubles lamelles de fer dont les extrémités sont en forme de coquille, et que l'instrumentiste, qui est presque toujours un nègre, entrechoque en cadence. Presque toujours, la nouba se complète d'un joueur de cymbales (1).

Quand la nouba joue seule, et non à la suite de la clique, elle emprunte presque toujours quelques tambours à cette dernière, voire une caisse claire à la musique.

A Blida, la nouba était sous les ordres d'un sergent indigène, jouant lui-même de la *reïta*.

La musique était constituée à la française, avec tous les instruments d'une musique d'infanterie, y compris la batterie, grosse caisse, caisse claire, caisse roulante. La presque totalité des musi-

(1) Le chapeau chinois qu'on a vu apparaître depuis dans les noubas est postérieur à la guerre de 1914-1918.

ciens étaient français; en 1912, seuls quatre ou cinq musiciens étaient des indigènes ou des nègres. La musique était sous les ordres d'un sergent-major clairon, chef de fanfare, assisté d'un caporal, tous deux Français. Les lois organiques de 1912-1913 donnèrent au chef de fanfare le rang d'adjudant sous-chef de musique dont il prit les insignes.

Le régiment avait une escouade de sapeurs, sous les ordres d'un caporal, tous français.

Dans les compagnies, une partie des caporaux et des sergents étaient français, le reste était formé d'indigènes; fourriers, sergents-majors, adjudants et adjudants-chefs étaient exclusivement français. Dans la compagnie, il y avait un capitaine et deux lieutenants ou sous-lieutenants français, et un lieutenant ou sous-lieutenant indigène. Il était absolument exceptionnel qu'un indigène fût nommé capitaine, et dans ce cas il ne commandait pas de compagnie, mais exerçait des fonctions d'adjudant-major ou de capitaine à la suite.

Chacun des bataillons détachés dans la province avait sa clique et sa nouba, l'une et l'autre toujours nombreuses... et bruyantes; mais la musique à l'euro-péenne n'existait qu'à l'endroit où se trouvaient le colonel et l'état-major.

Uniformes.

L'uniforme des tirailleurs est trop connu pour avoir besoin d'une description, et, du reste, notre dessin en noir n° 1 donne le type du tirailleur indigène en grande tenue. Le 1^{er} Régiment est distingué par le *tombô* garance à la veste. A remarquer qu'à cette date, les guêtres blanches sont supprimées en principe, on les ménage et on ne les porte que dans les prises d'armes en très grande tenue. Le turban, disparu chez les zouaves, est toujours réglementaire dans les tirailleurs. Mais les indigènes seuls le portent en tenue de sortie du dimanche. Les Français en ce cas ont simplement la chéchia et n'enroulent autour le turban que dans les grandes parades. Les guêtres bleues de petite tenue ont à peu près disparu et sont remplacées par des bandes molletières bleu foncé, même en tenue de sortie du dimanche.

La coiffure réglementaire est pour les Français la chéchia cramoisie des zouaves, et pour les indigènes la



Fig 1. — Tirailleur algérien (indigène)
1^{er} Régiment, grande tenue, 1912.

calotte arabe rouge à sommet arrondi, portée avec un *serre-tête*, bourrelet blanc placé sous la chéchia et dont l'extrémité forme liseré au bord de celle-ci. Chéchia et calotte sont munies d'un gland bleu céleste.

Mais à la date envisagée, la calotte arabe et le serre-tête (encore en usage au 2^e tirailleurs, dans la province d'Oran) ont disparu au 1^{er} tirailleurs et aux régiments qu'il va constituer. Tout le monde, français et indigènes, y porte la chéchia des zouaves, avec ou sans le turban.

Il faut toutefois remarquer les points suivants : à cette époque, les zouaves portent la chéchia très rejetée en arrière, ne couvrant que la partie postérieure du crâne, et peu ou point rentrée à l'extrémité (1). Les tirailleurs la portent au contraire presque droite, avec un rentrant, le gland retombant sur le côté ou même en partie sur le devant. Dans les régiments où l'on porte encore la calotte arabe, celle-ci emboîte bien la tête, légèrement rejetée en arrière. C'est ce que montrent les croquis ci-contre dessin n^o 2.

En été les tirailleurs portent généralement la culotte de toile blanche, même en tenue du dimanche et parfois en grande tenue de prise d'armes. En campagne, en été, ils ont souvent le bourgeron de treillis blanc, sur lequel s'enroule la ceinture rouge.

Les gradés ont les galons de grade jonquille ou or qui souvent font le tour de la manche jusqu'à la fente arrière. Aucun indigène ne porte le liseré de rengagement, réservé aux français rengagés : jonquille pour soldats et caporaux, or et rouge pour sous-officiers, et formé d'une soutache placée au-dessous des galons de grade.

En tenue de ville, les sous-officiers rengagés français font usage d'une tenue de fantaisie en drap fin, plus ou moins ornée de chamarrures jonquilles le long des galons de la veste, autour du « tombò », dans le dos où l'ornementation forme une sorte de « papillon » : la mode voulait que la tresse jonquille du parement fût placée droite à 2 centimètres à peu près du bord de la veste, et surmontée du galon en pointe ; le gilet était également chamarré. Avec la tenue de ville, les sous-officiers rengagés portaient, au moyen d'un ceinturon en cuir verni noir fermé par deux médaillons dorés, ornés d'un cor sur des feuillages, le sabre d'adjudant, ou plus généralement un sabre de fantaisie à garde en cuivre et lame droite (2) ; il s'y ajoutait une dragonne à olive, en cuir verni noir. Ce même ceinturon, avec sabre d'adjudant, était porté en toutes circonstances par les sergents-majors.

En été, même le dimanche, les sous-officiers rengagés pouvaient faire usage, en tenue de ville, d'une veste en toile blanche, modèle des officiers, fermant par 5 à 7 boutons dorés, unis, avec galons mobiles en or sur drap bleu ciel formant liseré ; d'un pantalon arabe en toile blanche, pas de ceinture

(1) Ce serait une erreur, avant 1914, de représenter le zouave avec la chéchia toute droite comme c'était la mode avant 1939 ; les zouaves portaient, en 1939, la chéchia très haute, verticale, sans gland, ce qui n'était pas très esthétique et constituait un regrettable oubli des traditions.

(2) De 1886 à 1914, les sous-officiers des corps de troupe à pied (infanterie, chasseurs à pied et alpins, légion étrangère, infanterie légère d'Afrique, compagnies de discipline, sapeurs-pompiers de Paris, sections de commis et ouvriers d'administration, d'infirmiers militaires, de secrétaires d'état-major, cadre de l'École spéciale militaire, de l'École militaire d'infanterie, du Prytanée militaire) ont porté en tenue de ville l'épée à poignée en bronze d'aluminium avec grenade en cuivre sur la garde et fourreau en acier nickelé à un bracelet. Ceux du génie avaient l'épée de sous-officier du génie à poignée en cuivre et fourreau nickelé, que portaient également les sous-officiers non rengagés en tenue de ville, les sergents-majors, adjudants et musiciens en toutes tenues. Les sous-officiers rengagés de zouaves avaient, comme ceux des tirailleurs, le sabre en tenue de ville.

visible, le ceinturon porté sous la tunique; chéchia avec gland; bandes molletières bleu foncé ou noir. Sabre (1).

Les adjudants et adjudants-chefs (2) portaient la tenue, à l'européenne, des officiers, mais avec un simple passepoil bleu ciel, au lieu de bande, au pantalon et à la culotte. Les trèfles des manches et le galonnage du képi étaient argent et rouge pour les premiers, or et rouge pour les seconds. Les adjudants seuls portaient le liseré de rengagé or et rouge sous le trèfle du grade; les adjudants-chefs ne le portaient pas. Sabre d'adjudant ou sabre de fantaisie à poignée en cuivre.

Les sapeurs portaient comme insigne, sur chaque manche, deux haches croisées surmontées d'une grenade, le tout découpé en drap jonquille.

Les tambours et clairons avaient comme insigne un galon à losanges tricolores, posé en pointe au-dessus de la tresse du parement et placé au-dessous de celle de l'encolure. Les caporaux-tambours et clairons avaient en plus les galons de leur grade, les premiers étant munis de la canne de caporal-tambour, à pomme en cuivre et cordelière tricolore.

Les militaires de la nouba n'avaient absolument aucune insigne de fonction.

Il existait à cette époque des flammes de clairons, de derboukas et de reïtas, portées en grande parade, en drap bleu de ciel à galonnage et chamarrures jonquille. Il n'y avait pas alors de flammes pour les tambours. Notre dessin en couleurs montre ces différentes flammes d'après des photographies de l'époque.

Les musiciens avaient comme insigne une lyre jonquille sur chaque manche de la veste. Le caporal de musique portait en plus les galons de son grade. Tous les musiciens étaient dotés d'une giberne porte-musique avec banderole en cuir noir.

Le sergent-major-clairon chef de fanfare portait en 1912 la tenue européenne d'adjudant, et cela à l'encontre du règlement. Il avait le képi d'adjudant avec numéro du corps, la tunique d'adjudant du régiment avec numéro en or au collet, celui-ci bordé d'un galon en or de fonctions; galons de sergent-major sur les manches, posés en pointe; pantalon et sabre d'adjudant. Les règlements de 1911-1912 lui donnèrent le rang de sous-chef de musique; il prit alors le képi d'adjudant avec lyre en or sur le bandeau; la tunique d'adjudant avec trèfle argent et rouge sur le bras, et, au collet, la lyre brodée en or au lieu du numéro, le collet n'étant plus bordé du galon de fonctions.

Les officiers français portaient la tunique de drap bleu céleste très clair (3), collet jonquille à écusson bleu céleste portant le n° 1 brodé en or, trèfles en or indiquant le grade sur les manches, celles-ci fendues en dessous sur des *crevés* en soie rouge que bordait un large galon d'or : le premier galon de grade remontait le long de ce galon et formait au sommet une boucle ou un petit trèfle; les « crevés » eux-mêmes pouvaient se fermer par une rangée de petits boutons dorés correspondant à autant de boutonnères formées d'une boucle en fil d'or; rien aux épaules; boutons ronds unis et

(1) Cette tenue était également portée par les sous-officiers de zouaves.

(2) Grade créé en 1912.

(3) Le bleu céleste porté par les officiers de tirailleurs, hussards, chasseurs et chasseurs d'Afrique était très clair, c'était presque du gris argentin.



Fig. 2. — Port de la chéchia.
1, Zouaves; 2, 3, 4, 1^{er} Tirailleurs; 5, 6, 7, 2^e Tirailleurs.
Calotte arabe et serre-tête avec et sans turban.



Fig. 3. — 1^{er} Tirailleurs algériens.
Sous-officier rengagé
Tenue de ville, hiver, 1912

Chéchia rouge, gland bleu céleste. Veste bleu céleste, galons et chamarrures jonquille, tombé garance; galon, liseré de rengagé or et rouge. Gilet bleu céleste galonné et chamarré jonquille. Ceinture rouge; ceinturon en cuir verni noir à plateaux de cuivre doré ornés d'un cor. Pantalon arabe bleu céleste, chamarrure jonquille à la poche. Bandes molletières bleu foncé. Sabre de fantaisie d'adjudant. Dragonne en cuir verni noir. Pas de gants.

dorés. Pantalon large et à plis, dit « flottard », garance à bande bleu céleste et culotte de même. Sabre d'officier d'infanterie.

Les officiers montés avaient, en grande tenue, et — jusqu'en 1913 — en tenue de campagne, le tapis de selle bleu céleste avec un galon jonquille pour les capitaines, et un second galon plus étroit pour les officiers supérieurs (1). Les officiers faisaient usage en été d'effets de toile blanche, avec galons d'or mobiles et placés en pointe; et en petite tenue de tuniques de toile kaki avec galons de grade circulaire mobiles. En tenue ordinaire, ils pouvaient porter une tunique, tolérée mais non réglementaire, semblable à celle de grande tenue, mais sans crevés aux manches, les trèfles indicatifs de grade remplacés par des galons en soutaches posés en pointe. Quelques officiers faisaient usage de la pelisse bleu de ciel à brandebourgs noirs.

Les officiers indigènes portaient, en grande parade, la veste semblable à celle de la troupe, en drap bleu céleste très clair, galonnée et chamarrée en soie noire, avec trèfles du grade en or; le gilet et le pantalon arabe de même drap et chamarrés de même; la ceinture en tissu de fantaisie, généralement multicolore; la chéchia cramoisie avec gland en soie noire et turban en soie blanche, qui pouvait être mélangée de soie dorée; les bottes vernies noires; le ceinturon semblable à celui des sergents-majors et le sabre d'officier avec dragonne à gland d'or.

En tenue ordinaire d'hiver, les officiers indigènes portaient fréquemment une tunique — non réglementaire — en drap bleu céleste, fermée par 7 boutons dorés, collet droit ou rabattu en drap du fond à n° 1 en or, galons de grade circulaires ou en soutache d'or en pointe, rien aux épaules; culotte à la française, assez collante, et entièrement bleu céleste, avec bandes molletières bleu

(1) Ce tapis de selle galonné de jaune était particulier aux tirailleurs. Les officiers de chasseurs d'Afrique avaient le tapis bleu céleste galonné de garance, et non de jonquille, ainsi qu'on les représente souvent, ce qui est une erreur. J'en suis d'autant plus certain que j'ai fait usage, comme lieutenant aux Chasseurs d'Afrique, du tapis galonné de garance.

foncé; calotte arabe rouge avec un gland en soie noire. Ils faisaient aussi usage de la tunique de toile, kaki ou blanche, semblable à celle des officiers français, et portée avec un pantalon arabe bouffant, en toile de même couleur que la tunique, sur des bandes molletières.

Le régiment avait de nombreux fanions de bataillon et de compagnie. Ils étaient du modèle connu des tirailleurs : bordés d'un large galon avec au centre une main de Fatma et 4 croissants aux angles. Ces fanions étaient de couleur diverse, mais presque toujours verts, avec le galon de bordure et les ornements de couleur variable : rouge, jaune, noir, blanc. Le fanion était surmonté d'une boule avec un croissant au-dessus, le tout en cuivre, et se portait dans le canon d'un fusil.

Lieutenant-colonel DARBOU.

P. S. — *Cet article était déjà écrit depuis plusieurs mois quand ont commencé à paraître dans le Bulletin des Collectionneurs de Figurines historiques, les articles de M. A. Bronner sur le même sujet.*

M. Bronner engagé volontaire au 1^{er} Tirailleurs algériens en 1908 a servi pendant quinze ans aux 1^{er}, 9^e et 5^e Tirailleurs et connaît particulièrement bien la question. Au vu de nos planches, il a fait remarquer que les guêtres blanches avaient été supprimées à la fin de 1911 et remplacées par les brodequins et les molletières bleues ; il est de fait néanmoins que les guêtres blanches sont restées portées dans les grandes circonstances, surtout par les têtes de colonne.

M. Bronner déclare anormal la présence d'un tirailleur en chéchia au milieu d'une troupe en turban (tambours de la planche 6). Nous lui avons répondu que nous avons vu de nos propres yeux la photographie de cette tête de colonne ainsi composée. M. Bronner a écrit que tous les musiciens étaient français ; c'est sans doute une question de date, car en 1914 le colonel Darbou en a compté 4 indigènes jouant des instruments de cuivre, et ajoute : « le dimanche à la musique ils étaient seuls en turban, les musiciens français étant en chéchia ». Quant à l'indigène qui jouait de la grosse caisse, il s'appelait Barka et était le frère du musicien jouant de la caisse claire. Nous avons sous les yeux une carte postale qui se vendait en 1914 à Blida, et qui les représente tous deux avec leurs instruments en donnant leurs noms.

Enfin, M. Bronner a relevé que les caractères arabes reproduits sur la couverture du Tebel n'étaient pas correctement dessinés et que les points étaient mal placés. Nous nous excusons, M. Lelièvre et moi, de ne pas écrire l'arabe mais nous espérons que cette erreur de quelques millimètres de la place d'un point n'empêchera pas nos lecteurs de dormir et nous sommes sûrs qu'elle n'enlève rien à la qualité de ces deux planches.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

FANIONS DU 1^{er} BATAILLON DU 174^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

En novembre 1917, le 1^{er} bataillon du 174^e R. I. descendait des tranchées et venait au repos à Crouy-sur-Ourcq, petite localité de Seine-et-Marne. Le fanion du bataillon était devenu une loque. A ce bataillon servait comme sergent aumônier un certain Abbé F. alors vicaire à Besançon qui au cantonnement assura le service de la cure et se trouva ainsi mis en relations avec la famille de notre collègue, M. Jean Pierret de qui nous tenons tous ces détails, et en particulier avec une de ses tantes

qui dirigeait un atelier de broderie : « la Ruche ». Et c'est ainsi qu'un jour le sergent vint confier à cette tante, M^{lle} Marthe Hiver l'exécution pour son bataillon d'un fanion neuf qui, s'inspirant de l'ancien, devait rappeler l'idée des « Hirondelles de la Mort ».

Le fanion avait 487 millimètres de large sur 391 de haut, sans les franges. Le fond était en moire crème; les grenades d'angle en drap d'or rebrodées ainsi que les flammes; les lettres et les chiffres en cannetille d'or; les hirondelles en soie de Chine de plusieurs tons de bleu, brodée au passé empiétant, ce qui don-



nait relief à l'hirondelle; le ventre en bleu très clair; sur les trois côtés une petite frange d'or en cannetille.

Tout à fait par hasard le modèle en papier de ce fanion vient d'être retrouvé en même temps qu'un cliché du fanion lui-même exécuté avant sa livraison et que nous reproduisons ici. Nous avons pensé que ce curieux fanion intéresserait les lecteurs du *Passepoil* d'autant plus que le certain Abbé F. a fait son chemin depuis cette époque. En effet il s'appelle aujourd'hui Sa Grandeur Monseigneur Feltin, Archevêque de Paris. Si ces quelques lignes tombent sous ses yeux, nous sommes sûrs qu'il ne se rappellera pas sans émotion son passage au 174^e et la petite paroisse de Crouy-sur-Ourcq.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

LA LÉGION DE GENDARMERIE MOBILE (1872)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 8)

Un arrêté signé de Thiers, chef du pouvoir exécutif de la République française, en date du 23 juin 1871, créait une légion de gendarmerie mobile composée d'un escadron de cavalerie et d'un bataillon d'infanterie à 8 compagnies formant un effectif au complet de 1.222 hommes, chargée de la sécurité et de la protection des deux chambres siégeant alors à Versailles et au besoin de : « renforcer la gendarmerie départementale partout où besoin serait ». L'escadron fut licencié en 1879, le corps prenant à cette date le nom de bataillon de gendarmerie mobile, lui-même supprimé en 1885.

L'histoire de ce corps est peu connue, et son uniforme encore moins ; je n'en ai jamais vu de représentation iconographique (1). Seul Fallou dans sa *Giberne* (15^e année, n° 3) a reproduit un excellent dessin d'Hilpert donnant le shako de cette troupe. Nous en reproduisons ici l'assez curieuse plaque. Je n'ai vu dans ma vie qu'un exemplaire de ce shako qui se trouvait autrefois au Musée Lorrain de Nancy (ex-collection Betting) je l'ai dessiné à l'époque ; il a disparu depuis.

L'uniforme est dans ses grandes lignes celui de la gendarmerie nationale avec lequel il présente les différences suivantes : la tunique a tous ses passepoils en drap du fond ; l'arme à cheval, officier compris, fait usage du pantalon de cheval basané de la gendarmerie de la Corse, et par conséquent ne porte pas les grandes bottes ; les devants du manteau sont parementés en drap du fond. L'adjudant-major porte des épaulettes et des passants en or ; les gradés fourriers, la baguette en galon d'argent.

Les deux armes portent un shako en drap bleu foncé avec calot en cuir, bourdalou de cuir noir avec un galon d'argent au pourtour supérieur et un chevron en V en galon d'argent de chaque côté. Ce chevron est traversé par le milieu d'une raie en soie rouge pour la troupe et noire pour les officiers. La plaque représente un écusson en cœur orné d'une grenade et entourée de deux branches de chêne et de lauriers. Une fausse jugulaire en maille de maillechort argentée se terminant par deux rosaces repose sur la visière. Les rosaces sont estampées d'une grenade en relief. La plaque, la chaînette et les rosaces sont en doublé d'argent pour les officiers. Pour ceux-ci, la largeur du galon de pourtour supérieur correspond au grade (avec un deuxième galon pour colonel et lieutenant-colonel). Une mentonnière en cuir noir se rentre à volonté dans le shako. Celui-ci est garni d'un pompon sphérique pour l'arme à cheval et d'un pompon double (boule et flamme en chardon de laine écarlate) pour l'arme à pied. En grande tenue un plumet rouge droit pour l'arme à pied et retombant en plumes de coq pour l'arme à cheval.

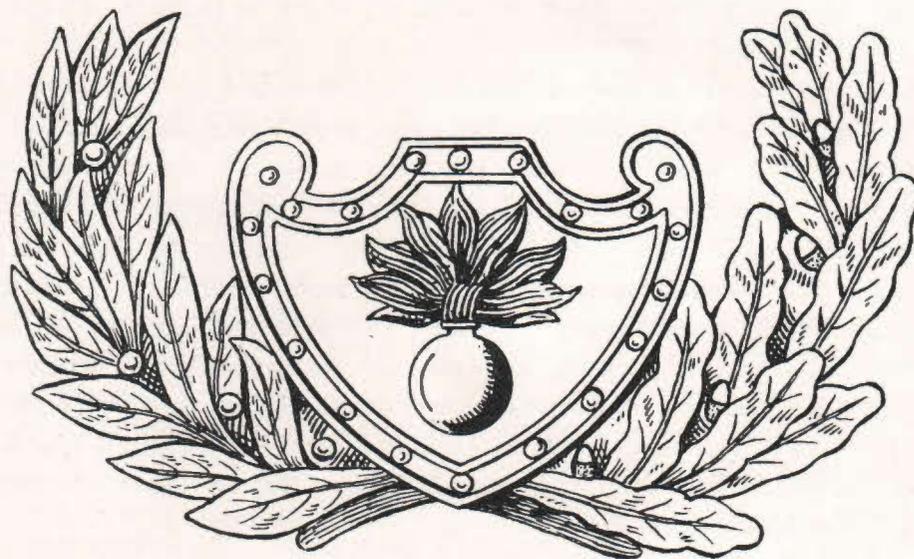
(1) Si l'un de nos collègues en connaissait, je lui serais très reconnaissant de bien vouloir me les signaler.

Le corps comprenait un brigadier-tambour et 16 tambours ou clairons, un brigadier-trompette et 3 trompettes. Les uns et les autres portaient les trèfles et les aiguillettes mélangés écarlate et tissu d'argent, le centre de la bombe des grenades du collet est en laine écarlate. Contrairement à la gendarmerie nationale où le galon de fonction avait disparu depuis 1836 (sauf dans la Garde impériale) les tambours et trompettes de la légion mobile avaient le collet et les parements bordés d'un galon façon bâton de 11 millimètres de large. Le médecin du corps portait des aiguillettes d'or; le vétérinaire des aiguillettes d'argent.

D'après la description de l'uniforme contenue dans l'instruction du 13 août 1872 l'équipement était en cuir ocré comme pour la gendarmerie; le capitaine de vaisseau Barthes, un des doyens du *Passespoil* avait cependant noté dans ses souvenirs que cet équipement était en cuir blanc comme pour la garde républicaine; je n'ai pas trouvé de confirmation de ce détail. Il est à remarquer que dans cette légion les gendarmes à pied ne portaient pas de banderole de giberne; la giberne était munie au dos d'un passant qui permettait de la passer dans le ceinturon et elle se portait par derrière, placée sur les deux boutons du bas de la taille de la tunique, système qui devait se généraliser plus tard dans la gendarmerie à pied.

Cet uniforme, comme on le voit, était intermédiaire entre celui de la gendarmerie départementale et celui de la garde républicaine, elle leur servait pour ainsi dire de trait d'union. Notre planche représente le capitaine commandant l'escadron suivi d'un trompette et un gendarme à pied qui porte les armes, tous trois en grande tenue. Rappelons qu'à cette époque les sentinelles présentent les armes aux officiers supérieurs, portent les armes pour les officiers subalternes et les membres de la Légion d'Honneur, et rectifient la position (en prenant le garde-à-vous) pour les sous-officiers et les médaillés militaires.

Commandant E.-L. Bucquoy.



Plaque de shako de la gendarmerie mobile (1872-1885).

LA GARDE RÉPUBLICAINE EN 1950

Lorsqu'on parlait avant 1940 de Garde républicaine, il s'agissait sans ambiguïté des deux régiments stationnés à Paris qui, au 10 septembre 1870 avaient changé leur nom de Garde de Paris, pour celui de Garde Républicaine.

Le 10 septembre 1926 (exactement cinquante-six ans plus tard) naissait une autre Garde Républicaine, née de la transformation en pelotons de gardes des pelotons de Gendarmerie Mobile



Voiture Hotchkiss tous terrains avec son équipage de gardes républicains

créés depuis le 22 juillet 1921, et pour éviter toute confusion avec le corps parisien, le nouveau corps porté petit à petit à l'effectif de 10 légions, prenait le nom de Garde Républicaine Mobile. Il se composait de deux tiers de pelotons à cheval et d'un tiers de pelotons à pied.

La dernière guerre a tout changé. Après diverses transformations imposées à l'origine par la présence de l'ennemi sur le sol national, la Garde Mobile s'est reconstituée et comprend actuellement 18 légions (11 dans la métropole, 1 en Allemagne, 3 en Afrique du Nord, 3 en Extrême-Orient avec un total de 15.000 hommes). Mais elle a retranché de son nom le mot « Mobile », ce qui fait que lorsqu'aujourd'hui on parle de Garde Républicaine, il s'agit de celle-là, et que si l'on veut parler des deux régiments de Paris il faut dire : « Garde Républicaine de Paris. »

La mission de la Garde Républicaine est restée la même : 1^o assurer le maintien de l'ordre; 2^o former les candidats à la gendarmerie (tout gendarme devra avoir fait deux ans dans la garde); 3^o former une réserve de cadres pour le cas de mobilisation; 4^o constituer des unités combattantes.

Une légion est généralement composée de deux groupes (commandés chacun par un chef d'escadron); chaque groupe de 4 escadrons (capitaine) : chaque escadron de 3 pelotons (lieutenant, sous-lieutenant, ou adjudant-chef); mais la disparition complète des chevaux a transformé tous les pelotons en pelotons motorisés de même composition. Six escadrons du type blindé sont pourvus de chars; tous les autres sont du type porté.

Les unités sont dotées de véhicules leur permettant de se déplacer sur route avec personnel et matériel. La dotation en véhicules est très variable. Le matériel auto est constitué par des camions ou des fourgons-cars servant au transport du matériel, par des véhicules plus légers (Dodge, Chevrolet ou Hotchkiss à six roues tous terrains) et par des motocyclettes. La dotation d'un escadron est d'une trentaine de véhicules.

L'armement individuel comporte le fusil modèle 1936 (remplacé pour les gradés par un pistolet-mitrailleur) et le pistolet; l'armement collectif comprend des fusils-mitrailleurs, des mitrailleuses, des mortiers de 60 et de 80 et pour le maintien de l'ordre des grenades lacrymogènes.

Commandant E.-L. Bucquoy.

En ce qui concerne l'habillement les uniformes kakis et les tenues américaines ont été portés depuis la guerre concurremment avec les vêtements aux couleurs de l'arme. Mais, une circulaire toute récente (31 mai 1950) vient d'y mettre de l'ordre en prescrivant :

1^o La tenue de sortie et celle de service seront obligatoirement aux couleurs de l'arme; ces tenues comportent donc pour la tenue de sortie : képi, vareuse noire, pantalon bleu à bande noire. Tenue de service : vareuse noire, chemise bleue et cravate noire, culotte bleue, leggings (casque pour le maintien de l'ordre). La tenue noire et bleue sera toujours prise pour les services d'ordre; elle est d'ailleurs déjà distribuée avec le retour à l'ancien régime de masse individuelle qui permet de rendre le garde responsable de l'état d'entretien de ses effets.

2^o Les tenues vert olive ou tenues américaines pourront être portées en tenue de sortie tant que leur état de conservation le permettra; elles disparaîtront donc rapidement par extinction.

3^o Les tenues en kaki seront réservées exclusivement aux exercices militaires et à l'habillement en caserne.

4^o La tenue de parade aux couleurs de l'arme reste agrémentée des aiguillettes et des trèfles rouges avec ceinturon, porte-épée et bretelles de fusil en buffle blanc.



Le Lieutenant B. Commandant un peloton de G. R.
sur la voiture Hotchkiss tous terrains.
Voiture de commandement du peloton.

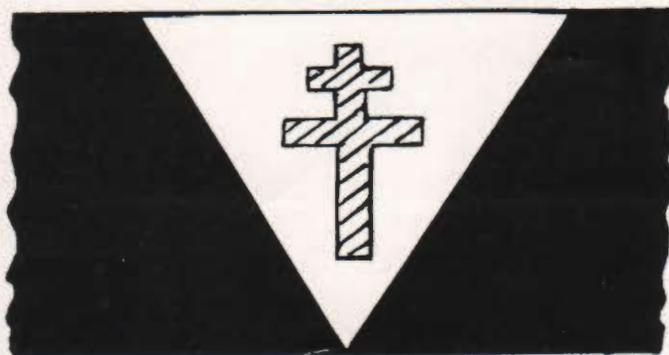
LES BRASSARDS DES F. F. I.

Les brassards portés par les F. F. I. au cours de la Libération ont été de modèles très différents, et souvent aussi les dessinateurs en ont figuré de chic se contentant d'y répandre les trois



couleurs nationales. Pour apporter une contribution à la documentation exacte, nous en reproduisons ici trois qui ont le mérite d'être rigoureusement authentiques. Sur nos croquis le blanc correspond à la couleur blanche, le noir à la couleur rouge, le hachuré à la couleur bleue, le pointillé à d'autres couleurs.

Voici d'abord le croquis d'un brassard que j'ai sous les yeux et qui m'a été envoyé par notre vice-président, le général Ingold. Ce brassard fabriqué au magasin général d'habillement d'Alger dont il porte le cachet sur sa doublure, a été parachuté dans la région de Perpignan.



Le second croquis représente un brassard porté par des étudiants de la Faculté de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand. Le brassard a été parachuté dans la région de Clermont-Ferrand par des avions venus d'Alger.

Enfin, le brassard dont la photographie est reproduite page 42 a été imprimé à Londres et porté par les F. F. I. du Jura. Il m'a été obligeamment communiqué par un collectionneur suisse M. Vincent Golay.

Nous ajoutons que de nombreux autres modèles ont été en service; en particulier dans la

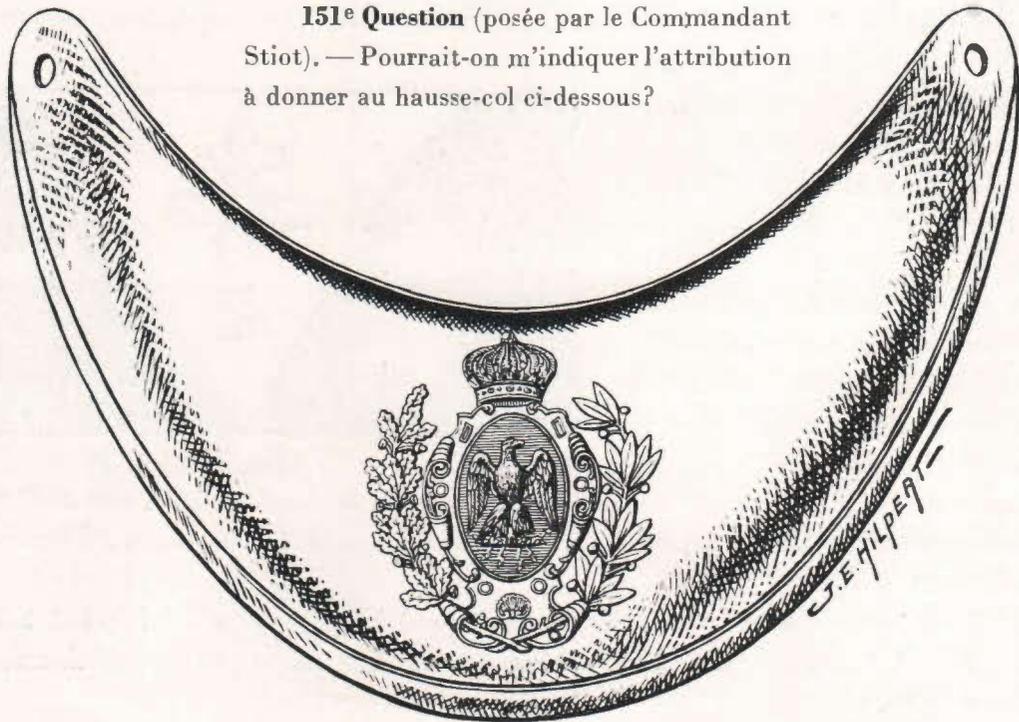


région parisienne. Se reporter à tous ceux cités par M. P.-A. Leroux dans son article de la 25^e année du *Passepoil* (page 29, planche 4) et à tous ceux qui figurent dans sa plaquette sur la Libération de Paris.

Commandant E.-L. Bucquoy.

QUESTIONS ET RÉPONSES

151^e Question (posée par le Commandant Stiot). — Pourrait-on m'indiquer l'attribution à donner au hausse-col ci-dessous?



Réponse complémentaire à la 94^e Question. — Par cette question M. Clavareau de la Monsbruge exprimait, dans le n^o 2 de la 14^e année, le désir de connaître les numéros des Régiments de Chasseurs et de Hussards qui étaient partis, à la mobilisation de 1914, avec le nouveau casque de cavalerie légère à crinière. Il citait, comme connus de lui, les 5^e et 15^e Chasseurs et 11^e Hussards. Dans le n^o 3 de la même année M. Benigni confirmait le renseignement pour le 5^e Chasseurs, affirmait au contraire que le 15^e Chasseurs était parti avec le shako et indiquait qu'il avait vu en gare de Meaux un escadron de Hussards avec le casque. En 1935 n^o 1 M. Sartel précisait que le 12^e Hussards et le 14^e Chasseurs étaient partis avec le shako.

Au cours des premières semaines de 1950 l'occasion m'a été donnée d'entrer en relations avec d'anciens militaires de carrière qui, en 1914, servaient comme gradés d'active dans les Régiments de cavalerie légère. C'est ainsi que j'ai pu provoquer leurs souvenirs sur la question du casque et que je suis à même de compléter, sauf pour le 9^e Hussards, les renseignements rappelés ci-dessus.

Outre le 5^e Chasseurs, sur lequel M. Benigni a d'ailleurs donné un article très documenté dans le n^o 3 de la 16^e année, seuls à ma connaissance les 10^e et 15^e Chasseurs sont partis coiffés du casque. Pour le 10^e Chasseurs, mon correspondant, brigadier au Corps depuis novembre 1913, écrit : « Nous sommes partis à la mobilisation avec le casque à crinière genre de celui des Dragons; le cimier et la crinière furent enlevés au début de la guerre et remplacés par une bande de cuir. »

Pour le 15^e Chasseurs la contradiction apparente des renseignements fournis par M. de la Monsbruge et par M. Benigni s'explique tout naturellement par les précisions suivantes, provenant d'un ancien maréchal des logis : « Le Régiment est parti avec le casque à crinière, reçu quelques mois avant la guerre, et avec la lance. Par suite d'insuffisance de dotation, CERTAINS PELOTONS n'avaient pas touché la lance; ceux-là sont partis AVEC LE SHAKO. »

Sur le 11^e Hussards, j'ai eu des renseignements formels de trois côtés différents : le Régiment est parti avec le shako et n'a touché le casque à crinière que dans le courant du 1^{er} trimestre 1915.

Comme le 11^e Hussards, plusieurs régiments ont reçu ce casque quelques mois après l'entrée en guerre. Ce sont, chez les Hussards :

le 1^{er}, dont quelques éléments ont touché le casque en septembre 1915 près de Somme-Suippes... pour se le voir retirer QUELQUES HEURES APRÈS;

le 3^e, au début de 1915. Cimier et crinière furent rapidement retirés, et le casque recouvert d'un couvre-casque cachou;

le 4^e, mêmes observations, mais couvre-casque bleu horizon;

le 5^e n'a touché le casque à crinière qu'après l'attaque de Champagne en septembre 1915, mais ne le conserva QUE QUELQUES JOURS et recut alors le nouveau casque métallique du modèle général;

le 8^e eut le casque à crinière en février 1915;

Parmi les Régiments de Chasseurs :

le 3^e le recut au cours du 4^e trimestre 1915, puis toucha quelques semaines plus tard le casque général;

le 4^e recut en 1915 à la fois le casque à crinière et le casque de tranchées; mais ce dernier seul fut mis en service : le casque à crinière inutilisé fut renvoyé au dépôt;

le 14^e : vers avril 1915, Cimier et crinière furent enlevés pre que aussitôt;

le 17^e : en septembre 1915; il semble l'avoir conservé assez longtemps (jusqu'en 1917?) avant d'être doté du casque ordinaire;

le 18^e : à la même époque que le 17^e.

Enfin le 20^e : également à l'automne 1915. Le casque à crinière ne fut remplacé qu'en 1916 par le casque ordinaire.

Telles sont les différentes précisions qu'il m'a été donné de recueillir. Il ne m'a pas été possible d'identifier le numéro du Régiment de Hussards auquel appartenait l'escadron vu à Meaux par M. Benigni.

Pour terminer je citerai deux faits curieux sur l'utilité et l'utilisation de la lance en 1914. Le 13^e Chasseurs, suivant les termes mêmes d'un ancien maréchal des logis-chef du corps, « venait d'être doté de la lance juste au moment de la déclaration de guerre, est parti au front avec, mais ne s'en est pas servi; dès son arrivée au front les lances ont été déposées à la mairie d'un village. » Au 4^e Hussards, lorsque ce régiment fut appelé pour la première fois à tenir les tranchées — à Poperinghe en Belgique, fin 1914 — les hommes de troupe étaient armés de la lance, du sabre et de la carabine! Mon correspondant, également maréchal des logis-chef au corps à ce moment, ajoute : « ...armement assez encombrant, qui par la suite ne comporta plus que la carabine. »

Jean PIERRET.

Réponse à la 147^e Question. —

M. Constantin-Provensal nous communique la photographie ci-jointe d'un pistolet de mameluck qui, de l'avis de l'expert Foury, serait même un pistolet d'officier.

La longueur totale est de 222 mm, le canon mesure 108 mm; le calibre intérieur à la bouche est de 22 mm. Toutes les pièces sont bronzées, la platine très polie. Le



Pistolets d'officiers de mameluks.

bois de la crosse est très foncé, presque noir et le pommeau en fer bronzé à peu près semblable à celui du modèle de la gendarmerie an IX.



152^e Question (posée par M. R. Gonnard). — Pourrait-on m'indiquer à quelle formation peut se rapporter le bouton dont photographie ci-contre de grandeur nature.

LE 7^e GROUPE DE SPAHIS ALGÉRIENS (1949-1950)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 7)

APERÇU HISTORIQUE. — Le 7^e Groupe de Spahis Algériens est actuellement, avec la Garde Républicaine, la dernière unité montée de la Métropole. Les spahis du 7^e Groupe tiennent garnison à Senlis, ils sont répartis en deux cantonnements : le premier ou Grand Quartier qui porte le nom du général Ordener et le second ou Petit Quartier, dit des Carmes.

L'ancêtre du groupe est le 7^e Régiment de Spahis, créé en 1915; il fut dissous en juillet 1917. En 1921, il est reconstitué à Taza et prend une part glorieuse à la campagne du Rif; par suite de sa valeureuse conduite il obtient une citation à l'Ordre du Corps d'Armée. Rentré en France, il tient garnison à Orange et en 1937 à Montauban. En 1940, il faisait partie de la 2^e Brigade de Spahis avec le 9^e Régiment de Spahis Algériens. C'est sous les ordres du colonel de Torcy que le 7^e Régiment de Spahis Algériens prit part à la seconde guerre mondiale. Après un combat à Maiche, sur le Doubs, les 18 et 19 juin 1940, il dut demander asile à la Suisse. En 1941, il fut encore dissous et reformé en 1943. Il prend part aux opérations de la Libération sous les ordres du colonel Winsback et fit la campagne d'Alsace avec le 5^e Régiment de Spahis Marocains.

Le 15 avril 1945, le lieutenant-colonel de Chabot prend le commandement du Régiment, le colonel Winsback ayant sauté sur une mine. Le 19 avril, le Rhin est passé à Kehl et le régiment prend part aux opérations de nettoyage de la Forêt-Noire, il capture plus de 700 prisonniers, des chevaux de prise et un matériel important. La cessation des hostilités le trouve aux sources du Danube; il tient ensuite garnison près de Fribourg-en-Brisgau ensuite il séjourna dans la Plaine du Rhin et dans la vallée de la Murg.

Il est dissous encore une fois le 19 avril 1946. L'État-Major de l'Armée décide alors la formation de deux Groupes d'escadrons autonomes. Le premier, en Allemagne composé d'un escadron de Spahis Algériens portant l'écusson du 7^e Régiment et d'un escadron de Spahis Marocains portant l'écusson du 5^e; le second en France de même composition.

Le 1^{er} mai 1946 le deuxième groupe mixte, faisait son entrée à Senlis, qui lui avait été désigné comme garnison, sous les ordres du lieutenant-colonel de Chabot. Mais, le 1^{er} février 1948, il se transforme en troquant son escadron marocain contre un escadron algérien.

TENUE. — Voici la tenue actuelle du 7^e Groupe de Spahis Algériens : pour la parade, elle comprend : le chèche blanc, les deux burnous rouge et blanc avec tombeau rouge et l'écusson du 7^e, l'équipement saharien avec les cartouchières apparentes, en cuir rouge se croisant sur la poitrine, la bretelle gauche comporte trois cartouchières, la bretelle droite deux seulement, pour dégager la place de la poignée de la baïonnette, qui se porte en poignard. Le ceinturon comporte 4 cartouchières de chaque côté, celui-ci dans lequel passent, en arrière les courroies des cartouchières est fermé par derrière au moyen d'une boucle. Sous le ceinturon des cartouchières les spahis

portent la ceinture rouge sur la gandourah crème, finement plissée, le séroutel (pantalon kaki plissé également) les guêtres américaines, blanchies, les éperons réglementaires, et les gants blancs. Le sabre est fixé à l'arabe sous la selle, et le mousqueton. Les spahis formant la garde de l'étendard et ceux faisant partie de la fanfare portent des gants crispins blancs.

La tenue de campagne comporte une amusante particularité, le casque des Spahis n'est autre que celui des « tommies » de la première « Grande Guerre ». Les cartouchières sont fixées comme pour la tenue de parade, mais sur la tunique kaki, avec la baïonnette en poignard; pantalon kaki, éperons réglementaires, petits housseaux. Le sabre est fixé à l'arabe sous la selle, mousqueton. Bien entendu, en campagne sont suspendues à la selle, les musettes (quelquefois le burnous est roulé derrière la guedda) et suivant la spécialité des hommes, les étuis pour fusil-mitrailleur, etc... etc...

HARNACHEMENT. — Le harnachement arabe des spahis comprend : la bride et la selle arabes. La bride se compose de :

1^o Un seul mors, à branche courte, la partie la plus typique est constituée par la gourmette, qui n'est qu'un anneau rigide. C'est un levier puissant. Les anneaux auxquels s'adaptent les rênes ne sont pas fixés au mors directement, mais par l'intermédiaire d'un coulisseau qui glisse à l'intérieur de l'œil pratiqué dans la branche. Le nouveau mors employé par le 7^e Groupe de Spahis Algériens ne comporte pas de passage de langue.

2^o De la têtière de bride et des rênes. La têtière comporte le dessus de tête, les montants et la sous-gorge. Les montants sont munis d'œillères, conformément à l'usage Nord-africain.

En principe, actuellement, les œillères et brides arabes ne sont plus décorées, cependant quelques anciens modèles existent encore. Sur l'œillère figurent des branches de lauriers croisées et au-dessus un croissant, sur les montants des branches de lauriers également. Une lanière de cuir relie par leur sommet les deux œillères, au milieu de celle-ci se trouve un ornement de cuir découpé. Les rênes se terminent par un fouet avec bouton coulant.

La selle comprend : un arçon avec sa garniture et ses accessoires : une chemise de selle, une sangle, un surfait, un poi-trail, deux étrivières, 2 étriers, un collier d'attache, une longe, les courroies de charge et un tapis de feutre. L'arçon est constitué par une partie rigide composée de pièces de bois assemblées et par une enveloppe en peau parcheminée qui s'appelle la garniture. Anciennement l'arçon était en bois de laurier rose, mais actuellement le peuplier



Inspection en tenue de campagne





Les spahis aux obsèques du général Gouraud.

grisard est employé d'une façon courante. Le pommeau de selle très élevé se nomme « Karbouss » et la « guedda » ou palette sert de dossier. Il y a, bien entendu, plusieurs pointures. La fabrication des selles est très spéciale, les différentes parties sont assemblées par des rivets. Toutes les pièces de l'arçon, comme il est dit plus haut, sont recouvertes par une peau parcheminée trempée préalablement dans l'eau et qui se rétrécit en

séchant. Elle maintient ainsi les pièces et empêche leur disjonction.

A cette selle il faut ajouter une courroie à boucle du porte-sabre à l'avant et la courroie double du porte-sabre à l'arrière, les contre-sanglons de poitrail pour le collier de poitrail, les courroies de support d'étrivières, les nœuds de sanglage et une poche à fers de chaque côté, le tout recouvert d'une chemise de selle en cuir rouge de filali (peau de chèvre). Les étrivières sont en cuir du modèle général de la cavalerie et les étriers de forme arabe. Le plancher de ceux-ci est ajouré de 7 ou 8 trous pour l'écoulement de la pluie. La selle repose sur un tapis de feutre de 6 épaisseurs, autrefois mobiles, maintenant cousues ensemble, de couleurs blanche et bleue se décomposant comme suit : au-dessus deux bleus puis un blanc, puis deux bleus et un blanc en dessous. Des appliques de cuir rouge de filali piquées renforcent les parties en contact direct avec la selle.

Les chevaux du 7^e Groupe de Spahis Algériens sont pour la plupart d'origine algérienne, mais la remonte comporte cependant quelques chevaux marocains. Les robes des chevaux sont uniformisées par peloton : grises, alezanes et baiés.

Le Groupe a son fanion; celui-ci fixé sur une hampe de lance dont le sommet se termine par une boule de cuivre surmontée d'un croissant, il est en soie rouge, de la couleur du burnous, bordé et frangé d'or. Il porte en son centre, au-dessus d'un croissant, le chiffre 11. Un toug ou queue de cheval blanc est attaché à la hampe. Le 7^e Groupe de Spahis Algériens détient l'étendard du 7^e Régiment de Spahis Algériens, décoré à la suite de sa citation.

La fanfare du 7^e Groupe est très appréciée. Elle est dirigée par l'adjudant-chef Pourbaix. Elle est superbement remontée en chevaux gris clair, d'un modèle homogène, d'une robe presque blanche qui tend à disparaître. Elle comprend 25 exécutants : trompettes et un pittoresque timbalier. La flamme des trompettes est rouge bordée et frangée de jaune jonquille. Dans le centre : un croissant de même couleur, au-dessus le chiffre 7. Il en est de même pour les tabliers des timbales.

Michel DELAVEAU.

LES A. F. A. T.

(PLANCHE HORS TEXTE N° 10)

Avant de clore son dernier numéro, *le Passepoil* se devait, ne fût-ce que par galanterie, de consacrer quelques pages au rôle joué par la femme dans l'armée moderne.

De tout temps, les femmes ont eu de nombreux rapports avec les militaires. Dès l'antiquité elles encourageaient de la voix les combattants et savaient les récompenser de leur victoire. En cas de défaite, elles en étaient réduites à récompenser ... de gré ou de force l'adversaire vainqueur.

Sporadiquement au travers de l'histoire, elles ont fait œuvre de combattant. Sans remonter aux amazones, et pour rester sur le territoire national, Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, le chevalier D'Eon, les demoiselles Ferning, Alexandrine Barreau, Angélique Duchemin veuve Brulan, Emilienne Moreau pendant la guerre de 1914-1918 en sont les exemples les plus connus, sans parler des cantinières qui depuis les guerres du premier Empire n'ont cessé d'accompagner nos régiments. La guerre de 1870 leur ouvrit une nouvelle porte: la Croix-Rouge les amenait comme infirmières sur le champ de bataille. La guerre de 1914 leur fit remplir le rôle de conductrices sur beaucoup de véhicules militaires à l'intérieur et même au front. Leur utilisation dans l'armée s'étendit considérablement entre les deux guerres: la machine à écrire les introduisit dans tous les bureaux, si bien qu'au début de la guerre de 1939 tous les services, y compris les états-majors et la gendarmerie, comprenaient des femmes.

De là à les militariser il n'y avait qu'un pas. Il fut franchit en pleine guerre puisque c'est un décret du 11 janvier 1944 du général de Gaulle, président du Comité français de la Libération nationale, qui prescrivit la création de formations féminines auxiliaires des armées de terre, de l'air et de mer. Ce personnel fut réorganisé après la guerre et bientôt la France entière connut les A. F. A. T. auxiliaires féminines de l'armée de terre.

En réalité, le personnel féminin employé dans l'armée française depuis dix ans appartient à des catégories très diverses: il y a d'abord le personnel de la Croix-Rouge, infirmières en chapeau ou bérets et conductrices, ensuite les nouveaux services en kaki groupés sous le nom d'A. F. A. T., plus récemment enfin, les assistantes sociales rattachées au service social de l'armée. Pendant la guerre en outre on a rencontré de nombreux cas particuliers de femmes attachées à certains régiments, comme celle rattachée au 3^e Hussards dont nous parlerons plus loin, et cette Nancéienne qui a fait toute la campagne de 1939-1940 avec un régiment des troupes de forteresse, s'occupant à la fois du service d'infirmière et du foyer du soldat, et finalement faite prisonnière avec son unité.

Nous nous occuperons plus spécialement ici des A. F. A. T. De nombreuses circulaires ministérielles leur furent consacrées: condensées aujourd'hui dans un volume cartonné de jaune de l'édi-

tion méthodique du *B. O.* portant le numéro 89 N. Ces textes montrent que la sollicitude du commandement s'est étendue sur les A. F. A. T. dans les domaines les plus inattendus. C'est ainsi que le *B. O.* nous apprend, par exemple, que la collection de leurs effets d'hiver peut contenir jusqu'à trois soutien-gorge, et qu'en cas d'accouchement la recherche de la paternité n'est à envisager que si la jeune mère le désire. Comme on le voit, tout est prévu, même les faux pas (1).

Pour en revenir aux questions d'uniformes nous avons pensé qu'aucune planche ne clôturerait mieux le *Passepoil* que notre planche 10 consacrée aux A. F. A. T. et qui semble jeter un pont vers les armées de l'avenir. Nous avons demandé à notre ami Lelievre, le peintre si qualifié de toutes les élégances féminines, de nous trusser ces silhouettes, et le lecteur conviendra avec nous qu'il s'est magnifiquement acquitté de sa tâche.

Les uniformes que représente notre planche se rapportent tous à la période 1944-1945. Un modificatif du 14 août 1944 réglait de la façon suivante la question des insignes : « Les A. F. A. T. de toutes spécialités porteront à leur col l'écusson représentant l'épée barrée de la croix de Lorraine sur : fond noir pour les transmissions ; bleu clair pour les conductrices ; bleu pour le service social ; kaki pour le personnel d'état-major ; kaki pour les interprètes ; rouge pour le service de santé, blanc pour la police militaire. »

En dehors de cela les insignes de spécialité étaient portés sur la poche supérieure gauche. Ils consistaient en un écusson de 80 millimètres de large sur 75 de haut comportant des soutaches horizontales de métal ou de couleur suivant la catégorie, surmontant un motif particulier : foudres (transmissions), roue (conductrices), caducée ou croix de Genève (service de santé), lettres S (service social), foudres ailées (état-major), tête de sphinx (interprètes), lettre P. M. F. (police militaire).

Les insignes de grades étaient portés sur le haut du bras gauche par les sous-officiers et caporaux et sur les pattes d'épaules par les officiers. Toutes ces prescriptions furent d'ailleurs plus ou moins modifiées et plus ou moins observées. C'est ainsi que dès 1945 les galons du bras gauche surmontaient un écusson portant l'insigne (épée barrée de la croix de Lorraine). Quant à l'insigne de spécialité on le trouve tantôt à droite, tantôt à gauche, et bien des A. F. A. T. officiers portèrent leurs galons sur la manche. Notons pour finir, qu'au début surtout, le drap bleu fut quelquefois utilisé au lieu du drap kaki, mais il n'eut jamais rien de réglementaire. On me l'a signalé pour des A. F. A. T. du service de santé, mais peut-être aussi y a-t-il eu là confusion avec du personnel féminin de la Croix-Rouge.

Le vêtement courant était la chemisette ou le blouson avec la jupe kaki ; la coiffure était le casque ou le calot. La vareuse constituant la tenue de sortie pour les A. F. A. T. était pour les officiers la tenue courante, et le béret était largement toléré pour tous. Après la guerre la tenue de sortie en béret et vareuse est celle qui a été la plus connue du public. A remarquer aussi qu'à côté des vareuses portant normalement les boutons sur le devant droit on rencontre quelques vareuses les portant sur le devant gauche.

(1) Notre collègue M. C. de Strasbourg nous signale dans ce règlement une perle de vocabulaire. L'article 14 du titre III consacré à la hiérarchie nous apprend que le grade de début d'une femme soldat est celui d'homme de troupe ! Et pourtant, ajoute notre pince-sans-rire de correspondant, le titre II, § B, nous a appris que l'hermaphrodisme entraîne l'inaptitude ! Alors !!!



A. F. A. T. officier.
Campagne d'Italie, 1944.



A. F. A. T., 14 juillet 1944.
Campagne d'Italie.

Notre planche représente donc de gauche à droite : une A. F. A. T. médecin-capitaine, une A. F. A. T. lieutenant du service d'état-major, une A. F. A. T. sous-officier du service des transmissions, et dans le fond deux A. F. A. T. conductrices dont l'une est en pantalon de drap du service journalier et petites guêtres blanches.

Trois croquis de Lelievre accompagnent cet article. Le premier représente une A. F. A. T. officier au cours d'une revue passée à Rome en 1944 au cours de la campagne d'Italie d'après un document photographique paru dans : *La France au Combat*. Elle porte une saharienne en toile kaki. La seconde est une A. F. A. T. affectée à des tirailleurs marocains. Revue du 14 juillet 1944 à Sicne d'après un document photographique. Elle porte un chèche roulé autour de la tête comme les autres tirailleurs. La troisième est une A. F. A. T. secrétaire au 3^e Hussards notée sur place dans le nord de la France en 1945. Elle avait fait toute la guerre de la Résistance avec le 3^e Hussards, avait le grade de maréchal des logis et était décorée de la Croix de guerre. Affectée au bureau du colonel, elle s'occupait surtout de la vie sociale du régiment, du foyer du cavalier et de la chapelle avec l'aumônier militaire. Tous l'aimaient comme un vrai copain et il ne fallait pas y toucher.

Les A. F. A. T. ont survécu à la guerre et actuellement continuent à être employées, aussi bien dans la Métropole que dans les territoires d'Outre-mer. En Indochine elles sont en ce moment au nombre de 2.500 (dont deux médecins militaires). Elles s'y rendent après un stage de quelques mois à l'école de Margival (arrondissement de Soissons) où elles apprennent les rudiments du métier dans un ensemble de bâtiments très confortables construits par les allemands pour abriter l'ancien état-major du front de l'Atlantique, et où Rommel eut longtemps son P. C. (1).

Commandant E.-L. BUCQUOY.



A. F. A. T. du 3^e Hussards.
1945

(1) Voir dans le journal *l'Époque*, numéros des 5 et 6 avril 1950, l'article de Marianne Kohler intitulé : « Les demoiselles de Margival ».

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Nécrologie. — *Le Passepoil* a été, depuis un an, très durement frappé par la disparition de quelques-uns de ses plus anciens et de ses plus fidèles membres.

Au mois de février s'éteignait le Capitaine de vaisseau Prosper BARTHES (membre bienfaiteur de la Société), décédé à quatre-vingt-trois ans après deux pénibles années de cécité qu'il a supportées avec la parfaite résignation du grand chrétien qu'il était. Le Commandant Barthes, d'une courtoisie et d'une politesse raffinées, d'une grande érudition, d'un patriotisme ardent, n'avait jamais perdu une occasion de rendre service au *Passepoil*. Son neveu, l'Amiral Barthes, préfet maritime de Cherbourg, nous a fait l'honneur de prendre sa place dans la Société.

Le 2 mars décédait à Strasbourg M. Charles SPITZ, membre du *Passepoil* depuis sa fondation, un des derniers survivants de la lignée des peintres strasbourgeois de petits soldats. Sa préférence allait au premier Empire et s'est manifestée par la création d'un bel ensemble de petits soldats de carton dessinés et peints d'une main experte avec toute la ferveur que ses amis lui connaissaient. Toujours accueillant à ceux qui venaient lui demander conseil, il mettait volontiers à leur disposition ses collections d'armes et d'uniformes et sa documentation recueillie au fil des années. Nous conserverons toujours le souvenir ému de celui qui fut un des vaillants animateurs de la phalange strasbourgeoise du *Passepoil*.

Un peu plus tard décédait à Nantes le Colonel BALAGNY, grand collectionneur de souvenirs militaires; puis ce fut le tour de Louis MALESPINA, le grand peintre des courses hippiques. Avant de se spécialiser dans ce genre de peinture auquel il a apporté une technique nouvelle, Malespina fut un passionné de la peinture militaire. Dès la fin du siècle dernier ses tableaux étaient hautement appréciés, et il avait à l'époque produit une centaine de cartes postales militaires, qui sont parmi les premières du genre et introuvables aujourd'hui.

Enfin, au printemps dernier, décédait à Paris mon vieil ami de quarante années, M. Albert DEPRÉAUX, fidèle compagnon de mes premiers travaux et qui m'a toute sa vie épaulé de son mieux. Profondément érudit, d'une courtoisie raffinée, et d'un esprit caustique sans cesse en éveil, Depréaux a toujours été pour le *Passepoil* un protecteur dévoué. Lorsqu'en 1945 nous avons regroupé notre Société dispersée par la guerre, Depréaux alors vice-président de la Sabretache et faisant fonction de président, n'a pas dédaigné de prendre une place dans le comité du *Passepoil* en voie de reconstitution. Nous lui gardons un fidèle et reconnaissant souvenir.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec une stupeur attristée le décès du Lieutenant-Colonel Dillet, président honoraire de la Société des Collectionneurs de Figurines Historiques, membre du comité du *Passepoil* dont le dynamisme et la bonne humeur étaient appréciés de tous.

Le Président : E.-L. BUCQUOY.

Section Strasbourgeoise du Passepoil. — Avisé de la prochaine disparition du *Passepoil*, ce groupement avait tenu à marquer cet événement avec quelque solennité. Une réunion a eu lieu le 7 juin au Huhnerloch à Strasbourg, et sous la dynamique présidence de M. Paul Martin, un dîner d'adieu a été offert au Commandant Bucquoy auquel ont participé : le Colonel Bretgnier, le Commandant Potin, le capitaine Bongrand, M. Reinbold, et quelques membres de la première heure de la Société : MM. Griesser, Fatter, Schneider, Collard, Schilder, etc... On y a rappelé, avec émotion, les réunions qui, il y a trente ans, préparaient à Strasbourg même la naissance du *Passepoil*. Malgré la dissolution de la Société, le groupe strasbourgeois demeurera vivace, et avec l'assentiment du Commandant Bucquoy continuera à porter le nom de : « Groupe Strasbourgeois du Passepoil. »

Assemblée générale. — La vingt-quatrième et dernière assemblée générale statutaire du *Passepoil* s'est tenue à Paris, le 10 juin 1950, dans les locaux de la *Sabretache* sous la présidence du Commandant Bucquoy. Une cinquantaine de membres et quelques invités étaient venus participer à cette réunion d'adieu.

Le président donne d'abord communication des lettres d'excuse qu'il a reçues de M. le Général Blanc, directeur du Musée de l'Armée, de M. le Commandant Lachouque, de l'Amiral Barthes, de MM. Giffard, Jouan, Guibal, etc... Il rappelle le souvenir de nos morts de l'année, puis passe à l'exposé financier qui accuse sur l'ensemble des années 1945-1949 un déficit d'environ 17.000 francs.

Le Commandant Bucquoy se déclare très touché des démarches faites auprès de lui pour qu'il continue son œuvre, mais sa décision est irrévocable; en février 1950 il a dû écrire environ 80 lettres de réclamation pour des cotisations 1949 non payées. C'est ce travail d'administration du bulletin qu'il se refuse de continuer à faire et comme personne ne veut s'en charger, le *Passepoil* prendra fin avec le numéro de 1950 destiné à paraître à la fin de l'été. D'autre part, aucune proposition n'étant faite pour la continuation de la Société sous une forme quelconque, la dissolution de celle-ci s'impose. Le Président salue la mémoire des quatre défunts qui fondèrent avec lui, en 1920, la Société et remercie tous ceux qui, depuis trente ans, ont facilité sa tâche : membres bienfaiteurs, collaborateurs, écrivains ou artistes et en particulier ceux qu'il est heureux de voir autour de lui ce soir : MM. Boisselier, Rousselot, Toussaint, Hilpert et Leroux.

L'ordre du jour suivant proposé par le Président est voté à l'unanimité :

- 1^o La Société d'Études des Uniformes de France sera dissoute à la date du 31 décembre 1950 ;
- 2^o Le passif de la Société arrêté à cette date par le trésorier sera soldé par les soins du Commandant Bucquoy qui, en échange, deviendra propriétaire des exemplaires restants de l'année 1950 ;
- 3^o Les archives de la Société, les exemplaires restant de ses listes de membres seront rassemblées au cours du premier semestre 1951 par le Président et remis par ses soins à la Sabretache.
- 4^o Les membres du Passepoil qui ne sont pas encore membres de la Sabretache et désireraient le devenir, voudront bien le faire savoir au président avant le 31 décembre. Celui-ci en arrêtera la liste qui sera transmise par ses soins à la Sabretache pour le 1^{er} février 1951 ;

5^o *Le Passepoil en disparaissant adresse à la Sabretache avec ses vifs remerciements pour l'appui qu'il a trouvé auprès d'elle pendant trente années, ses vœux les plus sincères de succès et de prospérité.*

Les paragraphes suivants ont été ajoutés :

6^o A la demande de M. Ch.-F. Keller, *Le Commandant Bucquoy conserve la propriété des titres « Société d'Études des Uniformes » et « Le Passepoil », se réservant la faculté de les transmettre, le cas échéant, à qui lui plaira :*

7^o A la demande du Commandant Gouin et du Vicomte Grouvel, *Les membres de la Société, avant de se séparer, tiennent à exprimer au Commandant Bucquoy leur profonde reconnaissance pour le travail qu'il a fourni pendant trente années, pour diriger la Société, réaliser son bulletin, et en assurer la diffusion.*

Avant de clore la séance le Commandant Bucquoy a tenu à signaler aux membres présents que la disparition du *Passepoil* ne pouvait que favoriser la réalisation de la Fédération des Sociétés d'Histoire Militaire et de Collectionneurs d'Uniformes à l'étude depuis deux ans. Il a attiré leur attention sur le fait que la réunion, aujourd'hui sur une seule tête des fonctions de président de la *Sabretache* et de directeur du Musée de l'Armée, constituait une occasion unique de réaliser cette fédération sous la présidence du Général Blanc.

Levée à 18 h. 30, la séance s'est prolongée par un apéritif d'adieu offert par le *Passepoil* à tous les présents. Puis à 20 heures, un excellent banquet organisé par les soins de MM. Ch.-F. Keller, Grouvel et Lairez réunissait autour du Commandant Bucquoy tous ceux qui désiraient enterrer joyeusement notre Bulletin. Le Général Blanc retenu par des engagements antérieurs s'était excusé; mais MM. Lairez et Grangié représentaient la *Sabretache*, M. Altmayer les Amis du Musée de l'Armée, MM. Ch.-F. Keller, Philippot et Staat auxquels s'était joint le colonel Grobert venu de Casablanca, les Collectionneurs de Figurines Historiques. La présence de quelques dames donnait, à cette réunion, une note de grâce et d'élégance hautement appréciée, tandis que son caractère militaire était rappelé par quelques cyrards en uniforme. Au nom de tous, M. Besnus, un ancien du *Passepoil*, a exprimé au Commandant Bucquoy les regrets unanimes de toute l'assistance de voir disparaître un bulletin toujours attendu avec impatience et sa conviction personnelle que d'autres œuvres verraient encore le jour sous sa plume pour la grande joie des collectionneurs d'uniformes. Le commandant, très ému, a remercié tous les assistants de leur présence et de leurs aimables souhaits et après avoir exprimé sa reconnaissance envers tous les collaborateurs du *Passepoil* a formulé le souhait qu'une autre revue vienne bientôt relever le flambeau des publications d'uniformes.

Proposition de récompense. — Nos collègues apprendront avec plaisir qu'à l'occasion du trentième anniversaire du *Passepoil*, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a proposé le Commandant Bucquoy pour la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur. Nous savons que cette proposition a reçu un accueil très favorable en haut lieu, et tous les membres du *Passepoil* souhaiteront avec nous qu'elle reçoive satisfaction le plus rapidement possible.

Le Secrétaire : H. FEIST.

Renseignements rétrospectifs demandés par quelques membres du « Passepoil ». — Quelques collègues m'ont dans ces derniers mois posé des questions auxquelles ils me demandent de répondre dans cet ultime *Passepoil* afin, disaient-ils, que mon expérience de 45 ans de publications militaires puisse servir à des successeurs éventuels. Voici l'essentiel de ce que je peux leur répondre : « Le nombre des membres du *Passepoil* a dès le début atteint 250, favorisé par sa création en Alsace et la propagande de son comité d'honneur. Depuis lors le chiffre a oscillé constamment entre 240 et 260, les membres nouveaux (de 10 à 30 par an) comblant à peu près les déficits causés par les décès, les démissions et les radiations de membres n'ayant pas payé leur cotisation. Repartis à 220 en 1945 nous étions de nouveau 260 en 1949. Si l'on ajoute à ce chiffre un maximum d'une quarantaine de collectionneurs français qui ont boudé au *Passepoil* (on ne peut pas plaire à tout le monde) nous en arrivons au chiffre de 300 qui me paraît être le maximum de collectionneurs d'uniformes français cherchant à s'instruire en la matière. Bien entendu il y a à côté d'eux tous les collectionneurs de soldats d'étain s'intéressant momentanément à telle arme ou à telle époque, et tous les amateurs d'histoire militaire s'intéressant plutôt à la *Sabretache*, mais je pense qu'une publication genre *Giberne* ou *Passepoil* ne peut compter actuellement que sur un maximum de 300 abonnés. Une telle publication est réalisable, et je souhaite qu'elle vienne bientôt remplacer le *Passepoil* mais je me permets de dire à ses provocateurs que la chose essentielle qu'il leur faudra trouver avant de prendre le départ, c'est un administrateur.

On m'a demandé aussi dans quels milieux se recrutaient surtout les collectionneurs d'uniformes et à quel âge ils s'y intéressaient. Je dirai tout d'abord qu'ils se recrutent surtout parmi des gens d'un certain âge qui cherchent à rappeler des souvenirs de jeunesse, ou parmi de très jeunes gens (dix-huit à vingt-cinq ans) emballés par les uniformes d'autrefois et dégoûtés de la vogue actuelle du blouson kaki. En réalité, très peu de gens avaient de vingt-cinq à quarante-cinq ans quand ils se sont inscrits au *Passepoil*. Parmi notre clientèle très peu de militaires en activité, mais pas mal de militaires en retraite; beaucoup appartenant à des professions libérales, quelques industriels fortunés, personne dans le monde agricole. Comme région c'est principalement Paris et l'Est de la France; puis loin derrière quelques grandes villes, Lyon, Marseille, Toulouse. Les neuf dixièmes s'intéressent à l'uniforme, un dixième seulement à l'armement; si l'équipement, le harnachement et le matériel intéressent moins c'est surtout parce qu'il n'existe aucun bon ouvrage sur ces questions.

L'époque préférée est incontestablement le premier Empire, en seconde position l'ancien régime; l'époque la plus mal connue est la Restauration. L'arme préférée est sans hésitation la cavalerie; bien loin derrière les chasseurs à pied et l'état-major et très loin derrière tout le reste; la marine n'intéresse que les anciens marins. Telles sont les réponses que je puis faire à mes correspondants; quant aux autres questions que l'on me pose sur la constitution d'une collection et d'une bibliothèque, je me réserve — si Dieu me prête vie — de les traiter dans un ouvrage en préparation qui paraîtra dans quelques années sous le titre de : « *Bréviaire du collectionneur d'uniformes* ».

Le Président : E.-L. BUCQUOY.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

I. **LE CARNET DE LA SABRETACHE** vient de publier son numéro 406 dont l'illustration comporte un hussard du 11^e régiment, reproduction d'une peinture de Swebach.

VI. **L'ARMÉE FRANÇAISE.** — Deux nouvelles planches de la publication du peintre Lucien Rousselot sont sorties récemment : n^o 27 Cavalerie, ordonnance de 1750 et n^o 28 artillerie à pied 1804-1805. Nous ne nous lasserons pas de signaler à nos lecteurs la qualité irréprochable de cette publication.

LIV. **PETITS SOLDATS D'ALSACE.** — La brochure de notre collègue Paul Martin annoncée sur ce sujet est parue depuis plusieurs mois au prix de 400 francs. Outre un choix judicieux de 32 planches en noir, choisies parmi les productions les plus intéressantes de l'imagerie militaire alsacienne, on y trouve dans l'ordre chronologique la mention de tous les auteurs de cet ensemble qu'on nomme aujourd'hui les Collections alsaciennes de petits soldats.

LVI. **NOS DERNIERS CAVALIERS.** — C'est sous ce titre que Michel Delaveau a produit une fort intéressante plaquette sur le 7^e groupe de spahis algériens et sa vie quotidienne. L'article que l'auteur nous a donné dans les pages 45, 48 du présent numéro donne un avant-goût de ce remarquable reportage photographique de l'auteur qu'agrémentent quelques jolis dessins de Eugène Lelièvre. Éditions du Centaure, 350 et 550 francs.

LVII. **TROIS GRANDS CAVALIERS LORRAINS : LASSALLE, CURELY, KELLERMANN.**

Notre collègue Pierre Bachelard vient de publier sous ce titre une très intéressante étude sur ces trois cavaliers de sa province d'origine que L. Malespina a illustrée de quelques dessins à la plume un peu sommaires (Librairie Cart, 700 francs).

LVIII. **FRANÇAIS A BERLIN.** — Voici une importante contribution à l'histoire des séjours faits au cours de huit siècles par des Français dans la capitale allemande apportée par un écrivain particulièrement qualifié, puisque notre collègue, le lieutenant-colonel Druène a fait partie de la mission qui est allée en Allemagne après la dernière guerre sous les ordres du général Blanc récupérer la plus grande partie des trésors historiques que les boches avaient emportés. Ce qui frappe avant tout dans l'ouvrage, c'est la très grande érudition dont l'auteur fait preuve. L'intérêt se soutient d'un bout à l'autre et la partie contemporaine a toute la saveur du récit d'un témoin oculaire. Parmi la remarquable et abondante illustration de cet ouvrage, nous signalerons particulièrement les dessins inédits de Zix (entrées à Berlin et à Spandau, et revue de Potsdam) ainsi que la planche en couleurs des grenadiers de la Garde (Librairie Cart, 1.500 francs).

LIX. **NAPOLÉON : SA VIE, SON ŒUVRE.** — Cette petite plaquette du commandant Lachouque, membre du Comité du Passepoil était destinée surtout aux innombrables visiteurs de cette exposition Napoléon dont le Commandant fut l'infatigable organisateur et reste la cheville ouvrière, exposition qui, après avoir fait courir l'an dernier toute la France aux Invalides et s'être

promenée en Belgique et en Hollande, est actuellement à Nice (Juin 1950) en attendant de nouvelles étapes. En quelques pages d'une plume alerte, ornées d'illustrations bien choisies, le commandant Lachouque a dit l'essentiel de ce qu'il faut savoir de Celui qui reste la plus grande gloire militaire de la France (Éditions militaires illustrées, 300 et 350 francs).

LX. **BRÉVIAIRE DU COLLECTIONNEUR D'UNIFORMES.** — Renseignements, conseils et souvenirs de soixante ans de collection par le commandant E.-L. Bucquoy (pour paraître en 1952 à la Librairie Cart.).

ANNÉES ANCIENNES DU PASSEPOIL

Au moment de publier son dernier numéro, la Société d'Études des Uniformes de France fait connaître qu'on peut encore trouver à son siège les années suivantes du *Passepoil* :

année 1921 (21 planches hors texte en couleurs)	2.000 fr.
année 1940 (le numéro double, 3/4 avec 8 planches hors texte)	800 fr.
année 1945 (un seul numéro, 6 planches hors texte)	800 fr.
année 1946 (deux numéros, 9 planches hors texte)	1.000 fr.
année 1947 (un seul numéro, 7 planches hors texte)	800 fr.
année 1948 (un seul numéro, 8 planches hors texte)	1.000 fr.
année 1949 (un seul numéro, 6 planches hors texte)	1.000 fr.
année 1950 (le prix de revient du présent numéro s'annonçant très supérieur à la cotation fixée à 1.500 francs, les exemplaires restant seront vendus.	2.000 fr.
Les 4 numéros spéciaux contenant chacun 5 à 6 planches hors texte en couleurs, chaque numéro.	400 fr.
n° 1. Les Sapeurs-Pompiers d'Alsace.	
n° 2. Le Centenaire de l'Armée belge.	
n° 3. L'Armée polonaise.	
n° 4. L'Armée de Condé au service russe.	

ANNONCES

— M. FOREST, 2, rue Jules-Verne, à Sartrouville (S.-O.) recherche les feuilles d'images de soldat des établissements Pellerin, Gangel, Vagné, etc... Lui faire toutes offres.

— On offre : *Détaille, L'Armée Française*

Édition sur Hollande dans les 16 cartons de l'éditeur. 7.500 fr.

Titeux, *Saint-Cyr*, broché état de neuf 3.000 fr.

S'adresser à la rédaction du *Passepoil*.

TESTAMENT

C'est le privilège des mourants de pouvoir jeter un long regard en arrière, de proclamer en toute liberté des opinions, et d'exprimer des dernières volontés. C'est celui dont j'userai aujourd'hui dans cet ultime numéro du *Passepoil* où je mettrai pour la dernière fois ma signature au bas de ces quelques lignes.

Ma pensée se tourne d'abord vers les quatre hommes, aujourd'hui disparus, qui fondèrent avec moi cette Société et ce bulletin : Fritz Kieffer l'ardent patriote alsacien, dont l'imprimerie permit notre essor, Schweitzer le dynamique collectionneur qui présida longtemps notre groupement, V. Huen l'érudit et le consciencieux peintre, directeur artistique de nos débuts et Nussbaum l'obligeant ami dont le dévouement à notre œuvre fut sans borne. Tous quatre seraient heureux de constater aujourd'hui le niveau de qualité auquel est parvenu ce bulletin et de le voir terminer sa carrière en beauté.

Je veux ensuite adresser un reconnaissant souvenir à tous les disparus qui nous ont aidé dans notre tâche : à l'artiste alsacien si documenté que fut mon vieil ami Ganier-Tanconville, à ceux qui firent partie de notre comité fondateur : le maître Job, le capitaine Bottet, François Carnot, Gabriel Cottreau, Albert Depréaux et tant d'autres. Je veux remercier aussi tous ceux qui ont collaboré à notre bulletin de leur talent, de leur érudition et de leur cœur : les artistes d'abord, P. Benigni et Maurice Toussaint les grands noms de ma génération, Lucien Rousselot à qui je me vante d'avoir prédit il y a bientôt trente ans qu'il serait un jour l'as de la sienne comme j'ai prédit à Leliepvre qu'il serait celui de la génération qui monte; auprès d'eux, MM. Boisselier, Hilpert, Feist, Goichon, P.-A. Leroux, Giffard, Percy White, Boutmy etc... Les érudits ensuite, et en première ligne mon cadet le lieutenant-colonel Darbou qui depuis vingt ans m'a aidé de son mieux dans la rédaction de cette revue, le Vicomte Grouvel obligeant agent de liaison avec la Sabretache, le docteur Georges spécialiste de l'armement et, enfin, Paul Martin seul survivant avec moi de la séance de création du *Passepoil* et qui est à l'heure actuelle le pivot de la science des uniformes dans Strasbourg, berceau de notre revue.

Enfin, puisqu'il est permis dans un testament de parler de soi, je tiens à affirmer une fois de plus que je n'ai jamais eu la prétention d'être un artiste. Le premier dessin de ma collection qui remonte à soixante ans témoigne que je n'avais aucune disposition naturelle de dessinateur; mais j'ai conscience d'avoir été un vulgarisateur utile et de mériter par mes quarante-cinq années de publications une petite place à la suite des Titeux, des Lienhart, des Margerand et des Fallou.

J'ai la certitude d'avoir fait naître de nombreuses vocations parmi les amateurs d'uniformes, et d'avoir aidé beaucoup de débutants. La reconnaissance que les uns et les autres m'ont témoignée d'une façon quelquefois touchante et toujours spontanée a été la meilleure de mes récompenses.

Certes, j'ai eu des détracteurs, et peut-être des ennemis. Ils appartiennent tous au même groupe, à ceux que notre brave Nussbaum appelait : « les chiens qui enterrent leurs os », désignant ainsi les collectionneurs qui dès qu'ils ont fait une découverte n'ont qu'une idée c'est de l'enfouir au fond d'un tiroir pour en jouir sans témoin et qu'une préoccupation, c'est que personne d'autre n'en ait connaissance et ne puisse en profiter. Ces gens qui dès 1910 commençaient à dénigrer mes cartes ont continué en boycottant le *Passepoil* dont ils craignaient les indiscrettes révélations, et ont fini par jeter l'anathème sur mes *Fanfares*; je n'ai pas cessé de lutter contre eux, et jusqu'à mon dernier souffle je combattrai ces Harpagon du document. Récemment encore, j'ai refusé de souscrire à un ouvrage tiré à 50 exemplaires et vendu plus de 4.000 francs; je reste l'adversaire de ce procédé réservant la documentation à quelques privilégiés de la fortune; en sextuplant ce tirage, on pouvait le vendre 2.000 francs et faire le bonheur de 300 collectionneurs. Je continue donc à proclamer que la plus grande joie d'un collectionneur qui fait une découverte en matière d'uniformes doit être de la répandre, et que c'est également là un devoir.

Car, et c'est par là que je veux conclure, des découvertes, il y en a encore beaucoup à faire. Il y a encore aujourd'hui, malgré les progrès énormes faits depuis 1890 en matière de science des uniformes (on dit aujourd'hui en matière d'uniformologie) bien des questions où nous en sommes réduits aux hypothèses et bien d'autres dont nous ignorons même l'existence. Le premier Empire, que l'on croit connaître à fond, réserve encore bien des surprises. Deux groupes de documents auxquels j'ai fait un emprunt précisément dans ce dernier numéro sont en train de nous en apporter la preuve : le premier est cette collection d'aquarelles de source allemande que possédait A. Depréaux et dont un tirage restreint a été fait il y a quelques années, l'autre est le manuscrit disparu de Marckholshheim dont M. F. a réussi à sauver une copie. Je souhaite que bientôt une reproduction à grand tirage de ces deux documents soit réalisée pour la grande joie des collectionneurs d'uniformes.

C'est sur ce souhait que je terminerai ce testament. *Le Passepoil*, ayant remis son âme entre les mains de notre vieille *Sabretache*, peut mourir tranquille et son fondateur goûter le repos dû à ses soixante et onze ans. Merci encore à tous ses collaborateurs, membres et sympathisants, bonne chance à tous les « Passepoileurs », et qu'ils continuent tous à travailler et à faire de mieux en mieux connaître le vrai visage de Celle au culte de laquelle notre Société avait, à l'exemple d'un Detaille, voué toute sa ferveur : « L'ARMÉE FRANÇAISE ».

Nancy, le 14 juillet 1950.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

FIN

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : H. FEIST.

BERGER-LEVRAULT, NANCY. — 10274-9-50.



TAMBOURS D'INFANTERIE VERS 1720

Tambour-Major et Tambour
de Lynck

Tambour et Tambour-Major
de Bourbon

Tambour
de Piémont



TAMBOURS D'INFANTERIE VERS 1720

Tambour
de Lyonnais

Tambour
de Dauphin

Tambour
de Boufflers

Tambour
du Roi

Tambour-Major
de Lyonnais



SAPEURS DES 25^e ET 24^e RÉGIMENT D'INFANTERIE VERS 1807



2^e RÉGIMENT D'ÉCLAIREURS DE LA GARDE IMPÉRIALE

Trompette et Trompette-Major — 1813-1814



1^{ER} RÉGIMENT DE TIRAILLEURS ALGÉRIENS - MUSIQUE - 1912

Musiciens

Sergent-major clairon, chef de fanfare

Caporal faisant fonction de sous.chef



1^{er} RÉGIMENT DE TIRAILLEURS ALGÉRIENS — 1912

Nouba du bataillon de Blida



L'AMIRAL DE CAVELIER DE CUVERVILLE

En tenue de capitaine de vaisseau 1786 1790



LÉGION DE GENDARMÉRIE MOBILE - 1872

Capitaine Commandant l'escadron - Trompette - Gendarme à pied



7^e GROUPE DE SPAHIS ALGÉRIENS

Tenue de Campagne — Senlis 1949-1950 — Tenue de parade



Service de Santé
Médecin-capitaine

LES A. F. A. T. - 1944-1945
Etat-Major
Lieutenant

Transmissions
Sous-officier

Conductrices
Hommes de troupe

OUVRAGES DU COMMANDANT BUCQUOY

- 1° **Les Gardes d'Honneur du premier Empire.** — Un volume in-8 de 500 pages, avec 8 planches en couleurs. — Préface d'Édouard Detaille 400 fr.
- 2° **Les Uniformes de la Gendarmerie et de la Maréchaussée (1720-1815).** — Une série de 20 cartes en couleurs 250 fr.
- 3° **Les Uniformes de l'Armée Française : Terre, Mer, Air 1935.** — 300 pages grand in-4 avec 300 dessins et 125 planches hors texte en couleurs, reproduction d'aquarelles de M. Toussaint 5.000 fr.
- 4° **Les Médecins militaires à travers deux siècles (1757-1940).** — Album de 16 simili-aquarelles in-folio 1.000 fr.
- 5° **Un Maréchal Lorrain en 1812 : Gouvion-Saint-Cyr.**
Une plaquette (2 gravures hors texte et 1 simili-aquarelle) 100 fr.
- 6° **Une Relique : L'Habit du Général de Songis,** Commandant des Gardes d'Honneur de la Manche). Une plaquette, 1 gravure hors texte et 1 simili aquarelle 60 fr.
- 7° **L'Alsace-Lorraine.** — Conférences faites pendant la guerre de 1914-1918. Préface de l'abbé Wetterlé 60 fr.
- 8° **Heures vécues.** — Nancy pendant l'occupation 1940-1945 50 fr.
- 9° **Petits soldats d'Alsace.** — Renseignements sur les collections alsaciennes de petits soldats. Petite plaquette in-16 10 fr.
- 10° **L'Uniforme à travers trois siècles (1650-1920).** — Conférence illustrée. Épuisé
- 11° **Le Grand Livre d'Or de la Gendarmerie.** — Tirage à part du chapitre « Uniformes », avec 36 planches hors texte, reproduction d'aquarelles de l'auteur Épuisé
- 12° *En préparation pour paraître en 1952 :*
Le Bréviaire du Collectionneur d'Uniformes — Renseignements, conseils et souvenirs.

OUVRAGES PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DU COMMANDANT BUCQUOY

- 13° **Les Uniformes du premier Empire.** — Il ne reste plus de cet ouvrage que les 8 dernières séries de cartes concernant les grenadiers à pied de la Garde.
- 14° **Fanfares et Musiques des Troupes à cheval (1640-1940).** — Recueil de 52 planches en couleurs, reproductions d'aquarelles de Benigni, Rousselot, Lelièvre, M. Toussaint, Hilpert, etc... avec textes dans un emboîtement spécial.
- 15° **Le Passepoil.** — Bulletin de la Société d'Études des Uniformes de France (1921-1950). Voir page 58 ce qui reste encore de disponible de cette publication.

Pour tous renseignements concernant ces ouvrages, s'adresser à l'Auteur :
13, rue de la Ravinelle, Nancy

LIBRAIRIE MILITAIRE CART

.....
Successeurs de Ch. CLAVREUIL

8, Rue de l'Ancienne-Comédie - PARIS (6^e) Téléph. : DAN 93-15

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires
Historiques régimentaires - Artillerie - Fortification - Histoire
— Toute documentation sur les costumes militaires —*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " sur demande

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin est exclusivement réservé aux membres de la Société.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française), collectifs (musées, bibliothèques, cercles, sociétés, etc...) et correspondants (de nationalité étrangère). Elle sera dissoute à la date du 31 décembre 1950.

MAISON PAUL JEAN

.....
2, Rue Christine, PARIS (6^e) : Tél. : Odéon 67-40

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369

Curiosités militaires - Armes - Coiffures - Cuirasses
Décorations - Plaques - Boutons, etc.